

# **CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE**

---

50e LEGISLATURE  
SESSION EXTRAORDINAIRE 1999  
JEUDI 15 JUILLET 1999

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE SÉANCE PLENIÈRE**

4 APRÈS-MIDI

---

# SOMMAIRE

## DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Discussion (Continuation)

*Orateurs* : MM. **Gerolf Annemans, Daniel Bacquelaire, Dirk Van der Maelen, Geert Bourgeois, Daniel Féret et Guy Verhofstadt**, premier ministre 67

- Relations extérieures

*Orateurs* : MM. **Marc Eyskens, Jacques Lefevre, Geert Versnick, Jacques Chabot et Francis Van den Eynde** 77

COMMISSION DE CONCERTATION PARLEMENTAIRE 81

## PARLEMENT EUROPÉEN

Incompatibilité entre l'exercice d'un mandat de membre du Parlement européen et d'une fonction ministérielle 81

## DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Discussion (Continuation)

- Relations extérieures

*Orateurs* : MM. **Lode Vanoost, Jean-Paul Moerman, Dirk Van der Maelen, Ferdie Willems, Louis Michel**, ministre, **Jef Valkeniers, Denis D'hondt, Stef Goris**, Mmes **Claudine Drion, Fientje Moerman** et M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre 82

ORDRE DES TRAVAUX 88

# SÉANCE PLENIERE

JEUDI 15 JUILLET 1999

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

**M. Herman DE CROO**

*La séance est ouverte à 14 h 15 h.*

---

## PARLEMENT WALLON

### CONSTITUTION

Le **président** : Par message du 12 juillet 1999, le Parlement wallon fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

*Pour information*

## DECLARATION DU GOUVERNEMENT

### DISCUSSION (Continuation)

Le **président** : Nous reprenons le débat sur l'accord de gouvernement.

M. **Gerolf Annemans** (VI.Blok) : Il me revient que le credo du gouvernement serait proche du marteau et de la faucille. Il se situe donc dans le prolongement des félicitations que Louis Van Geyt, l'un des derniers chefs de file communistes belges, lui a adressées dans un article au demeurant brouillon du *Standaard*. Comment a-t-on pu en arriver là ?

Je vais esquisser en quelques traits la genèse de ce gouvernement. Il faut évoquer d'abord les conversations secrètes entre le PRL et Charles-Ferdinand Nothomb, qui s'était mis à dos le PS ainsi que le PRL. Ensuite, le PRL a entamé des négociations avec le PS en vue d'une future coalition. Au cours de la soirée électorale, on pouvait déjà lire l'unanimité sur les visages de MM. Reynders, Busquin et Moraël.

L'ambiance du débat télévisé était claire : le PRL, le PS et Ecolo allaient constituer le prochain gouvernement. Lorsqu'il s'est avéré que le VLD était plus important que le PRL, ils ont dû faire appel à son président. En tant que principal parti de Flandre, le CVP aurait pu retarder d'environ deux semaines la formation du gouvernement, mais il ne l'a pas fait.

La soi-disant rénovation ne concerne pas seulement l'exclusion du CVP. Nous jugerons ce gouvernement sur ses actes. Qu'il ne vienne pas rejeter les observations de l'opposition en prétextant que les autres ont fait de même par le passé. La désignation des présidents des assemblées s'est déroulée exactement comme avant. Ne nous parlez donc par d'innovation ! Que le CVP ait agi ainsi par le passé n'est pas un argument. Si vous entendez maintenir l'ancienne culture politique, ayez le courage de vos opinions ! (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*).

Les méthodes et les visages ne changent pas. Un commentateur a critiqué la désignation de M. Busquin en raison de l'incompétence de cet homme qui doit tout aux manœuvres de son parti. C'est un magouilleur qui se trouve à la tête du parti belge qui pratique le plus l'art de la magouille. L'affaire Busquin et la désignation de De Croo et De Batselier sont l'expression de l'ancienne culture politique.

Ce gouvernement devra innover alors qu'il est composé notamment d'un PS décimé et ultra-conservateur qui ne songe qu'aux intérêts wallons. La nomination des commissaires du gouvernement s'inscrit aussi dans ce cadre. En

Wallonie, on envisage de réduire le chômage de moitié en doublant le nombre de membres du gouvernement.

Le seul élément innovateur consiste, pour le gouvernement, à présenter une telle mesure comme une innovation. Or, les gouvernements précédents ayant déjà adopté une telle attitude éhontée, il n'y a donc pas véritablement d'innovation.

Le VLD a vraiment trompé l'électeur pour arriver au pouvoir. Je vous en donnerai trois exemples.

Une commission paritaire sera mise sur pied pour examiner la réforme de l'État. Cette mesure procède d'un mécanisme de concession. La Wallonie n'est pas demanderesse et on présente la situation comme si la Flandre devait payer un prix pour l'élargissement de ses compétences et de celles de la Wallonie.

Le prix sera la loi de financement. Soit il n'y aura pas de réforme de l'Etat, soit elle sera mauvaise. Le gouvernement veut définitivement éliminer les problèmes communautaires. En 1998, l'actuel premier ministre avait déclaré au congrès du VLD qu'une nouvelle réforme de l'Etat serait indispensable en 1999. Il voulait aussi obtenir le transfert de tous les leviers socio-économiques.

Il a enfin plaidé pour l'octroi de garanties légales aux Flamands de Bruxelles.

Or, l'accord de gouvernement reste muet à ce sujet. Il serait toutefois dûment tenu compte des aspirations de la VU sur le plan fédéral. S'agit-il d'un engagement au niveau des moyens ou du résultat ?

Nous serons extrêmement vigilants en ce qui concerne l'adaptation de la loi de financement pour l'enseignement. La notion de solidarité entre les personnes, qui équivaut à un "njet" figure explicitement dans l'accord de gouvernement. Cela signifie qu'il ne faut pas s'attendre à des changements en ce qui concerne les transferts dans le domaine de la sécurité sociale. Le VLD a perdu toute crédibilité au niveau flamand. Le parti ferait mieux de s'appeler dorénavant BLD.

Un deuxième point concerne l'immigration. Le gouvernement plaide pour la poursuite de la politique de la porte ouverte. Le Code de la nationalité belge sera modifié pour assouplir les conditions d'accès à la nationalité. Les personnes en séjour illégal pourront aisément obtenir la régularisation de leur situation. L'intolérance sera plus sévèrement réprimée. M. Verwilghen sait très bien ce que ressent le peuple flamand. Il n'était certainement pas préparé mentalement à ce type de coalition. En tant que ministre fédéral, il sera toutefois obligé de se soumettre aux diktats wallons. Il estimait auparavant qu'une procédure de naturalisation devait nécessairement prendre un certain temps. Il n'en est plus question aujourd'hui. Cette nouvelle procédure a été prévue parce que l'on ne veut pas accorder le droit de vote aux étrangers pour les prochaines élections communales. Les verts ont entre-temps déclaré qu'ils dis-

posaient de solides garanties que des milliers d'étrangers pourraient voter en l'an 2000.

Existe-t-il des accords secrets ? M. Coveliers a déclaré ce matin que l'assouplissement de la procédure de naturalisation irait de pair avec une série d'obligations en matière d'intégration. Ce dernier volet n'est toutefois pas abordé dans l'accord de gouvernement. A-t-il été convenu que les immigrés bénéficieraient encore du droit de vote pour les élections communales au cours de la présente législature ? Les réponses évasives données par M. Coveliers avant qu'il ne quitte précipitamment l'hémicycle permettent de le penser.

Les problèmes de sécurité constituaient en Flandre l'un des grands thèmes des élections. Or, ceux-ci ne semblent guère préoccuper les députés du PS.

**M. Claude Eerdekens (PS) :** M. Annemans me tourne le dos quand il parle. Mon groupe préfère donc ne pas être là quand il cause. (*Protestations sur les bancs du Vlaams Blok*)

**M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) :** Le thème de la sécurité est éclairé sous un jour nouveau dans la coalition arc-en-ciel. Cet enjeu constituait un point délicat, mais le VLD a été muselé par les verts et le PS et a renoncé à des pans entiers de son programme.

La nouveauté ne réside pas dans la fonction occupée par M. Verhofstadt – nous l'y avons déjà vu par le passé – mais dans le fait qu'il doit à présent affronter un groupe Vlaams Blok renforcé et défendre une coalition de gauche.

Il a en effet oeuvré à la formation d'un gouvernement de gauche, qui lui a été imposé par le PS, parce que la haine entre le PS et le PSC avait pris des proportions insurmontables et que le PS souhaitait "brûler" ses adversaires verts.

Nous assistons donc à la confirmation des privilèges des francophones.

Les transferts dans la sécurité sociale ont constitué le thème majeur de la campagne électorale en Wallonie. Il est apparu que la soif de pouvoir du VLD était telle qu'il a fait taire ses aspirations communautaires et que la formation de la coalition a pu intervenir dès avant les élections. Une fois verrouillés les transferts dans la sécurité sociale, toute coalition pouvait être envisagée.

Du côté flamand, l'on s'est surtout intéressé à la sécurité, aux charges salariales, à la discrimination fiscale des couples mariés et à la migration, un débat qui ne peut être éternellement éludé. Ce gouvernement, qui a été formé en Wallonie, n'est pas en mesure de résoudre les problèmes de la Flandre. Il ne reflète en rien le voeu de l'électeur flamand. Il est le fruit de l'insatiable soif de pouvoir du VLD. Au cours des dernières semaines, nous avons déjà pu voir que ce VLD n'hésite pas à brader la Flandre. Dès lors, dans les années à venir, nous combattons le gouver-

nement Verhofstadt par tous les moyens. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

**M. Daniel Bacquelaine** (PRL-FDF) : C'est avec enthousiasme et optimisme que nous exprimerons notre confiance au nouveau gouvernement.

Nous avons apprécié la méthodologie utilisée pour former le gouvernement et définir ses objectifs.

L'informateur, le formateur et les négociateurs ont enregistré le message des électeurs ainsi que leur exigence d'un changement profond et palpable. Ils ont puisé en eux-mêmes qualités et ressources nécessaires à l'éclosion d'une équipe audacieuse et ambitieuse qui permettra l'efficacité et la cohérence d'une constellation qui, à priori, laissait supposer dans certains esprits d'insurmontables difficultés.

La méthode employée augure de nouvelles potentialités du politique vis-à-vis des questions essentielles que se pose toute société à l'aube d'un nouveau millénaire.

Une deuxième raison de satisfaction est d'observer, dans la déclaration gouvernementale, la déclinaison de deux valeurs qui nous sont chères, la liberté et la solidarité.

Pour beaucoup de gens, la première liberté est celle qui permet d'aller et venir en sécurité.

Le gouvernement s'engage résolument pour une société sûre avec l'exécution intégrale des accords octopus, l'établissement d'un plan global de sécurité et la mise en oeuvre d'une nouvelle politique en matière pénitentiaire et d'exécution des peines.

Dans le domaine socio-économique, nous sommes particulièrement attachés à la liberté d'entreprendre et de créer, de travailler et de disposer des revenus de son travail.

Le concept dynamique d'État social actif permet de sortir de la simple logique de l'indemnisation passive pour investir dans la formation, l'insertion et l'emploi, et assurer à chaque jeune, endéans les six mois de leur sortie de l'école, un premier emploi.

Le gouvernement emprunte la bonne voie et préconise les bons remèdes en s'engageant dans la voie de la diminution des charges sur le travail, le complément de revenu pour les plus bas salaires, la lutte contre le travail au noir, la participation et l'intéressement des salariés et l'encouragement des indépendants et des PME par une réduction des réglementations ou contraintes administratives.

Nous nous rallions entièrement à une réforme de la fiscalité favorable à l'emploi et à l'environnement via une baisse continue de la pression fiscale.

Dans le secteur des soins de santé, le gouvernement préconise le renforcement de certains principes parmi lesquels se situe la liberté du patient de choisir son prestataire

de soins, à condition que celle-ci soit associée à la liberté d'action de ce dernier.

La liberté, quand elle est celle de vivre dans la dignité, est indissociable de la solidarité. Celle-ci apparaît clairement comme une priorité du gouvernement dans tous les chapitres de sa déclaration.

Cette solidarité doit s'exprimer vis-à-vis de ceux qui reçoivent les salaires les plus bas ou le minimex ; elle concerne les malades chroniques qui devront bénéficier d'une couverture de leurs frais réels plutôt que d'une indemnité forfaitaire.

Le relèvement de la norme légale de 1,5% à 2,5% du budget des soins de santé permettra d'assurer l'accessibilité aux soins, en tenant compte du vieillissement de la population et des innovations technologiques.

La solidarité s'exercera également vis-à-vis des pensionnés qui reçoivent les plus petites pensions, notamment les indépendants.

Elle concerne aussi l'accessibilité à la Justice pour laquelle l'augmentation du budget de l'aide légale constitue un pas important.

Enfin, nous soutiendrons la solidarité envers les générations futures dans le cadre du développement durable et des préoccupations environnementales.

Un troisième motif de satisfaction est la faisabilité économique d'un programme social ambitieux. En ce domaine, nous constatons la solidarité de l'analyse et des solutions proposées par le gouvernement.

Bien entendu, la modernisation des entreprises publiques est nécessaire pour garantir le respect du pacte de stabilité européen, le maintien de l'équilibre budgétaire et de l'équilibre financier de la sécurité sociale. Nous nous réjouissons qu'un accord existe sur les modalités de cette modernisation. Les mesures projetées nous paraissent d'ailleurs révélatrices d'un esprit nouveau et intéressant.

La quatrième raison d'adhésion réside dans la priorité accordée à l'homme, au citoyen, plutôt qu'aux réseaux, aux structures et aux administrations. Nous souhaitons avancer rapidement dans la dépolitisation de l'administration, particulièrement dans le domaine de la santé.

Cinquièmement, nous nous réjouissons du rôle majeur que le gouvernement entend réserver au Parlement en ce qui concerne l'évaluation de la législation, l'évolution du système électoral et des institutions, mais aussi en matière de Justice et de police, de politique européenne et étrangère ou au sujet des questions éthiques.

Notre sixième raison d'adhésion concerne la restauration de l'État. La confiance du citoyen et l'image de notre pays doivent être restaurées. L'État doit assumer ses missions les plus essentielles. Des décisions importantes doivent notamment être prises face à la crise du secteur alimentaire. Nous soutenons la création d'une agence fédérale

chargée de l'inspection et du contrôle de la chaîne alimentaire dans sa totalité. Par ailleurs, le rôle du ministre des Affaires étrangères sera déterminant pour améliorer notre image de marque en Europe et dans le monde et redonner aux Belges un sentiment de fierté.

Sans doute, le programme de ce gouvernement ne rencontre-t-il pas l'ensemble des priorités de chacun des groupes de la majorité. Il ne serait pas conforme aux principes démocratiques que l'une ou l'autre formation politique impose intégralement ses idées. Il semble toutefois que les négociations ont permis de dépasser le stade du recours au plus grand commun dénominateur.

La volonté de changement ne réside pas dans le discours convenu de M. Poncelet. A moins que le changement ne se soit marqué dans la rupture de la tradition qui voulait jusqu'à présent qu'un vice-premier ministre sortant de charge ait la correction de ne pas intervenir dans le débat sur la déclaration gouvernementale.

En outre, sa définition de la procrastination est intéressante. Si elle consiste à remettre au lendemain ce que l'on aurait pu faire le jour même, son parti a remis à douze ans ce qu'il n'a pas pu faire en une législature et même à quarante ans ce qu'il a toujours été incapable de réaliser. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF*)

Au contraire, la pratique de la tolérance et de l'ouverture, la volonté d'un véritable changement sont à la base d'un gouvernement symbiotique. Les partenaires de la nouvelle majorité ont franchi les barrières sclérosantes pour inventer un programme novateur, porteur d'une véritable ambition collective.

Le groupe PRL-FDF participera loyalement et de manière constructive au changement voulu par les citoyens de ce pays. Nous avons le devoir de réussir. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF*)

**M. Dirk Van der Maelen (SP) :** Cette législature est particulièrement passionnante pour plusieurs raisons. Le SP a l'ambition de constituer un gouvernement positif et nullement une équipe anti-CVP.

Les négociations en vue de la formation du gouvernement se sont déroulées dans une ambiance positive, empreinte du respect mutuel des points de vue d'autrui. Cela signifie qu'à l'avenir, il faudra mener un dialogue permanent, en faisant fi des tabous. Les partis de la majorité pourront ainsi constater que leurs propositions respectives peuvent être particulièrement intéressantes. En tant que socialiste, je ne puis avoir d'objections à ce qu'on assiste de jeunes indépendants confrontés à l'échec. Au contraire, cette idée m'enthousiasme.

**M. Pieter De Crem (CVP) :** Comment dois-je alors interpréter la gestuelle des membres de votre groupe ? Elle ne reflète certainement pas l'enthousiasme.

**M. Dirk Van der Maelen (SP) :** Nous voulons adopter une attitude constructive par rapport aux propositions des verts et je songe notamment aux labels écologiques. Nous attendons de nos partenaires qu'ils fassent preuve de la même attitude constructive à l'égard de nos propositions, dont la loi sur la discrimination et le règlement prévu pour les partenaires.

Nous nous réjouissons de ce que les problèmes à caractère bio-éthique seront discutés au Parlement sans préjugés ni blocages et sans que le gouvernement n'y imprime une orientation déterminée.

Aux termes de l'accord de gouvernement, les impôts seront plus propices au travail et à l'environnement. Nous n'y sommes nullement opposés, pour autant qu'on fasse preuve de préoccupation sociale. Les prélèvements en matière d'environnement doivent toujours être différenciés en fonction du revenu.

En ce qui concerne la taxe CO<sub>2</sub> et l'harmonisation fiscale, nous attendons beaucoup de la présidence belge de l'UE en 2001. C'est avec enthousiasme que nous allons collaborer avec le gouvernement en vue de la préparation de cette présidence.

Le SP attend les plus grands bienfaits du volet consacré à l'Etat-providence actif. Ce concept s'inscrit dans l'évolution sociale de la société. Les pouvoirs publics doivent prévoir pour les chômeurs une protection tant passive qu'active, afin de leur permettre de réintégrer la vie active. Des emplois spéciaux seront prévus pour les jeunes chômeurs de longue durée.

Un effort financier sera également consenti pour la garde des enfants. Les salaires nets les plus bas vont être augmentés afin d'éviter les pièges à chômeurs. Les allocations des chômeurs de longue durée seront activées plus rapidement.

La diminution substantielle des charges pesant sur le travail constitue également un instrument dans le cadre de la lutte contre le chômage. Elle ne peut toutefois pas remettre en cause le financement de la sécurité sociale.

Un Etat-providence actif doit veiller à la protection des plus faibles, tels les bénéficiaires de petites pensions ou encore les malades chroniques. Le SP est pleinement disposé à collaborer à la mise en oeuvre d'un tel programme.

Enfin, la politique n'est plus axée uniquement sur l'assainissement des finances publiques. Enfin, nous allons pouvoir répondre aux véritables besoins de la population.

Le gouvernement aura d'emblée l'occasion de démontrer sa capacité d'action quand il s'attaquera à la crise de la dioxine. Il doit s'attacher sans tarder à mettre sur pied un organe intégré chargé de fixer les normes en matière de qualité alimentaire et de veiller à leur respect. Nous n'avons jamais, au grand jamais, fait obstacle à cette intégration, au contraire. Cette intégration ne suffira pas en soi à empêcher la fraude. La nouvelle agence devra colla-

borer très étroitement avec d'autres organes de contrôle, comme les douanes et l'inspection fiscale.

**M. Stefaan De Clerck (CVP) :** On ne peut être à la fois juge et partie. Aussi la scission préconisée par mon parti n'est-elle pas si bête qu'il y paraît.

**M. Dirk Van der Maelen (SP) :** L'habileté du CVP consistait à ne pas mentionner explicitement au sein de quelles instances seraient intégrées les compétences scindées. J'en arrive à ma conclusion : le SP exige que le gouvernement joigne rapidement le geste à la parole. Dans cette optique, il pourra compter sur notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

**M. Geert Bourgeois (VU-ID) :** Ce gouvernement rappelle, à juste titre, que les citoyens souhaitent une administration différente et plus efficace. Cet enjeu correspond également à une ambition de la Volksunie et requiert avant tout le rétablissement de la démocratie.

La VU oeuvre en faveur d'une Flandre meilleure et, partant donc, d'une Flandre renforcée. Voilà l'inspiration de la résolution en cinq points adoptée au Parlement flamand, également par le parti du premier ministre.

C'est à juste titre que l'accord de gouvernement est ambitieux en ce qui concerne la mise en place d'une administration plus efficace. Je crains cependant que le gouvernement ne s'enlise dans l'immobilisme belge, lorsqu'il refuse de prendre pour point de départ la réalité de notre pays.

Le renouveau et la réforme de l'Etat sont indissociablement liés. Sur ce plan, l'accord arc-en-ciel reste en défaut. En dehors d'un accord sur une série de points techniques, il existe tout au plus une volonté de parler, sur la base d'un ordre du jour très vague et sans calendrier précis. La VU se sent cependant concernée par ce dialogue : si nous n'avions pas insisté, il n'en aurait jamais été question.

Nos partenaires au sein du gouvernement flamand se sont engagés en faveur d'un programme communautaire précis, auquel ils doivent également rester fidèles au niveau fédéral. Enfin, les partenaires francophones de la majorité ont promis qu'il n'y aurait plus de tabous communautaires. Un dialogue de Communauté à Communauté, ignorant les tabous, doit donc être mis sur pied.

La VU y contribuera. Les critiques du CVP sont hypocrites. Il suffit de songer aux contradictions grotesques entre le discours matamoresque de Luc Van den Brande autrefois et la politique du premier ministre Dehaene.

**M. Marc Van Peel (CVP) :** Au sein du gouvernement précédent, il y avait un consensus clair pour préparer une nouvelle réforme de l'Etat, non pour y mettre un frein.

Le CVP est également demandeur de nouvelles négociations communautaires. Mais sur la base de quel texte la VU participera-t-elle à ces négociations : celui de cet accord de gouvernement ou celui de la résolution en cinq points du Parlement flamand ?

**M. Geert Bourgeois (VU) :** Comment avez-vous préparé vous-même la réforme de l'Etat ? Vous avez même refusé de transformer cette assemblée en constituante ! Le CVP est-il prêt à collaborer à ces négociations ?

**M. Marc Van Peel (CVP) :** Nous souhaitons collaborer à des négociations dans le cadre desquelles le programme flamand serait à tout le moins pris en considération.

**M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) :** La VU a-t-elle quelque garantie que ce soit que les revendications flamandes soient examinées dans un délai raisonnable ?

**M. Geert Bourgeois (VU) :** Les propos du Vlaams Blok sont réellement lamentables. Tous les démocrates civilisés doivent les rejeter. (*Applaudissements*)

J'en viens à l'accord de gouvernement. Un accord secret a-t-il été conclu à propos du financement de l'enseignement francophone ? Le premier ministre pourrait-il répondre clairement à cette question ?

La crise de la dioxine a marqué la lutte électorale. Je vous rappelle que, par la bouche de Jaak Vandemeulebroecke, la VU s'est toujours exprimé en faveur de l'unité du contrôle en matière agricole et de santé publique.

Le premier conseil des ministres serait consacré à cette question. La situation est dramatique, particulièrement dans le secteur agricole et dans les entreprises de production d'aliments pour bestiaux. De nombreuses entreprises agricoles familiales risquent d'être reprises par l'industrie. Il faut prendre rapidement des mesures pour protéger les entreprises individuelles. Nous sommes disposés à nous réunir au cours des prochaines semaines afin de prendre les mesures légales et budgétaires nécessaires.

Le programme présenté est ambitieux. Nous nous rallions à certains aspects tout en estimant que d'autres points sont insuffisamment mis en lumière. Je voudrais évoquer la modernisation des pouvoirs publics, l'Etat providence actif et la justice.

La déclaration du gouvernement commence à juste titre par le chapitre consacré à l'efficacité des pouvoirs publics. Dans le deuxième alinéa, un lien est établi avec la crise de la dioxine. Les responsables politiques, et notamment les membres de cette majorité, sont responsables de l'absence d'une surveillance et d'un contrôle de qualité intégraux de la chaîne alimentaire.

On veut que les pouvoirs publics soient efficaces et attentifs. Pourtant, on ne parle pas du tout d'intégrité politique ni de responsabilité civile ministérielle, ni de la loi d'exécution de l'article 103 de la Constitution. Et qu'est-ce qu'une démocratie citoyenne a à gagner de l'institution de trois commissaires du gouvernement ? En ce qui concerne la politique urbaine, nous redoutons notamment une récupération unitariste.

**M. Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : J'aime vous l'entendre dire, mais vous ne faites rien pour l'empêcher, pas même par le biais du gouvernement flamand.

**M. Geert Bourgeois** (VU-ID) : S'il est un parti qui n'a encore rien fait pour la Flandre, c'est bien le Vlaams Blok. Nous, nous ne sommes pas destructeurs, nous dialoguons. Du reste, nous ne faisons pas partie de la coalition. Lancez donc vos attaques contre d'autres partis et continuez vos gesticulations puériles.

**M. Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : La Volksunie possédait la clé et ne s'en est pas servie.

**M. Geert Bourgeois** (VU) : Le dialogue communautaire s'engagera à notre demande. Nonobstant le fait que nous n'approuvons ni le contenu vague des négociations envisagées ni le calendrier prévu à leur effet, nous y prendrons part. Le Vlaams Blok, lui, n'a aucun interlocuteur, même du côté flamand.

Il fallait manifestement distribuer des friandises aux ministrables malchanceux. Est-ce conforme aux principes d'Ecolo ? Quels seront le statut et la rémunération de ces commissaires et de quel budget disposeront-ils ? Comment justifier du point de vue déontologique que des parlementaires entrent en ligne de compte pour ces fonctions ? Ne convient-il pas de soumettre cette question à la commission déontologique ?

Le **président** : Vous connaissez la loi, il existe des incompatibilités.

**M. Paul Tant** (CVP) : L'article 51 de la Constitution ne prévoit qu'une seule exception. Si ces personnes sont rémunérées, elles doivent être considérées comme des ministres.

**M. Geert Bourgeois** (VU) : J'aimerais obtenir une réponse concrète.

Veillera-t-on à ce que les membres du gouvernement répondent dans la langue de l'interpellateur ?

Comme le gouvernement, la VU souhaite une administration moderne. Pour y arriver, le gouvernement choisit une voie fort compliquée : audits, consultation populaire, débat parlementaire. L'opération en sera inutilement reportée. Cette question a pourtant déjà fait l'objet de nombreuses réflexions et études. Pourquoi ne pas procéder plus rapidement et de manière plus concrète ?

Comment envisage-t-on le dégraissage des cabinets ?

Pourquoi faut-il attirer des experts externes rémunérés avec les moyens libérés au niveau des cabinets ? N'y a-t-il vraiment pas suffisamment de savoir-faire au sein de l'administration ? Est-ce ainsi que l'on compte revaloriser l'administration ? Pourquoi considérez-vous la dépolitisation de la fonction publique comme une matière relevant des partis politiques et, de plus, exclusivement de ceux de la majorité ? Pourquoi le énième pacte ? Dans une démo-

cratie, cette tâche ne ressortit-elle pas aux pouvoirs publics ?

A nos yeux, le projet de loi tendant à la dépolitisation doit bénéficier de la priorité absolue. Nous sommes prêts à appuyer toute initiative en ce sens.

En matière de droit de parole des fonctionnaires, le gouvernement ne veut apparemment pas aller plus loin que la consolidation de la situation actuelle. Voilà une attitude qui nous semble très conservatrice pour le VLD et Agalev, d'autant plus que l'on a plaidé ci et là en faveur de l'instauration d'un devoir de parole dans certains cas.

En matière de soins de santé et d'allocations familiales, nous restons sur notre faim. A propos de la modernisation de la sécurité sociale, nous n'avons pas appris grand-chose de concret.

Il est clair à nos yeux aussi qu'un Etat-providence durable nécessite plus de travail. Or, le PS partage-t-il ce constat ? Sinon, on ne fera que s'engager davantage dans la voie d'une politique à deux vitesses pour ce pays. Si ce gouvernement se fonde sur la somme de deux points de vue, il ne s'agit pas d'un cabinet violet, mais du mariage éminemment belge de forces conservatrices wallonnes d'une part et de quelque chose qu'on pourrait qualifier de violet du côté flamand de l'autre. Nous jugerons le gouvernement sur ses actes.

Le programme gouvernemental, somme de deux visions opposées, est financièrement irréaliste.

Nous attendons beaucoup du ministre de la Justice. Nous nous limiterons dans un premier temps aux deux questions suivantes. La collaboration avec les partenaires de l'accord octopartite sera-t-elle poursuivie ? Le troisième volet de la concertation octopartite, concernant notamment la lutte contre le formalisme, sera-t-il coulé en textes de loi ?

**M. Jo Vandeurzen** (CVP) : La proposition de loi sera redéposée immédiatement.

**M. Geert Bourgeois** (VU) : Nous sommes disposés à la déposer avec vous. Et sans doute d'autres partis, appartenant à la majorité, y sont-ils disposés également.

**M. Filip De Man** (VL. BLOK) : M. Bourgeois parle du conservatisme du PS. Or, c'est justement grâce à la VU que la coalition bleue-rouge-verte a pu voir le jour. Combien de temps tolérera-t-elle cette coalition arc-en-ciel ? Quand les négociations sur la réforme de l'Etat commenceront-elles ?

**M. Geert Bourgeois** (VU) : Mon parti est entré dans le gouvernement flamand après une décision démocratique prise lors d'un de nos congrès. Nous jouerons loyalement notre rôle au sein du gouvernement flamand. Nous ne faisons pas partie de la majorité fédérale. C'est un des effets du fédéralisme. J'ai posé des questions et je souhaiterais qu'on y réponde.

Les accords Octopus doivent être complétés par l'institution d'un juge d'instruction fédéral. Je plaide en faveur de la création d'un corps de fonctionnaires chargés de l'homologation des lois, qui veille comme au Canada à la qualité des textes législatifs.

Le groupe VU-ID appartient à l'opposition fédérale et n'adoptera pas la déclaration gouvernementale. Notre participation au niveau flamand ne nous empêchera pas de remplir pleinement notre fonction de parti d'opposition dans cet hémicycle. Cette position s'inscrit dans notre logique confédérale. Notre opposition sera ferme et vive, mais elle sera aussi constructive. Le fait que la dernière phrase de l'accord de gouvernement Dehaene ne figure pas dans cet accord de gouvernement-ci nous paraît constituer un bon signe. Nous acceptons la main qui nous est tendue. (*Applaudissements sur les bancs de VU-ID*)

**M. Daniel Féret (FN) :** La déclaration gouvernementale ne nous a guère surpris.

Brumeuse jusqu'à l'opacité quant aux intentions, elle n'est claire que pour ce que le gouvernement ne voudra, ne pourra ou ne saura pas faire.

Que pouvait-on attendre de mieux de cette majorité baptisée "arc-en-ciel", comme si le spectre de la lumière ne se composait que de trois couleurs ?

C'est plutôt un gouvernement de "téléubbies" avec ses trois partenaires, bleu, rose et vert, et le quatrième, la Volksunie qui, à travers le gouvernement flamand, devra malgré elle soutenir la trinité nationale.

Le premier ministre nous promet, sans grande conviction, une simplification des procédures administratives.

Il faut bien observer, avec dépit, l'augmentation irresponsable du nombre des ministres régionaux et communautaires du côté francophone. Le gouvernement fédéral ne fait pas mieux en créant trois postes de commissaires. La commissaire chargée de la simplification administrative avouait, il y a deux jours, n'y rien connaître. Cela illustre bien que la réforme annoncée n'est qu'un leurre destiné à masquer une volonté de remplacer l'État CVP-PSC par un État VLD-PRL-FDF-MCC-RTL-TVI.

Le nouveau gouvernement décide de faire subir aux cabinets ministériels une cure d'amaigrissement qui sera compensée par la faculté donnée aux ministres de faire appel à des experts indépendants, dont le statut n'est nullement précisé. Le récent scandale à la Commission européenne devrait pourtant vous mettre en garde.

Quant aux problèmes communautaires, on les abordera en créant une "conférence intergouvernementale et interparlementaire du renouveau institutionnel". Je ne comprends pas bien l'utilité de ce nouvel organe. Il y a six ans, le Sénat est devenu une Chambre de réflexion et un lieu de rencontre entre Communautés. Si l'on pense que le Sénat a failli à cette mission, pourquoi ne pas le supprimer ?

En ce qui concerne la sécurité, la première des libertés, un plan de plus nous est proposé pour lutter contre la criminalité, mais il fait l'impasse sur l'immigration. Pourtant, la délinquance juvénile et le trafic de drogue sont indissociables de l'immigration incontrôlée.

Les menaces de déchéance de la nationalité belge et de rapatriement des immigrés délinquants ne sont jamais brandies, alors qu'elles représenteraient la solution la plus efficace. De plus, nous devons nous attendre à plus de facilité d'accès à la nationalité belge : il s'agit là d'un véritable crime contre les générations futures.

Le volet social de la nouvelle politique est globalement décevant. Le secteur de l'assurance revendique de prendre part aux décisions politiques dans plusieurs dossiers importants, dont celui des pensions. Si nous nous alarmons de leur influence croissante, nous reconnaissons cependant aux assureurs un savoir-faire en matière d'engagements à long terme et une considération remarquable pour l'intérêt général : ils peuvent donc bénéficier d'un crédit politique. Aux Pays-bas, il y a plus de dix ans que l'on a adopté les mesures que les assureurs préconisent, comme leurs homologues belges, pour éviter la faillite du système des pensions.

Il s'impose bien sûr de réduire les charges pesant sur le coût salarial, mais nos entreprises n'auront aucune chance de survie tant qu'elles seront concurrencées par des entreprises situées dans des pays où la main-d'oeuvre est de quarante à cinquante fois moins chère qu'ici.

Notre pays aura à assurer bientôt la lourde tâche de présider le Conseil européen. Ce sera l'occasion de jouer un rôle historique, en dénonçant les effets pervers de la mondialisation de l'économie, lors des négociations prochaines de l'OMC, par exemple. La Belgique pourra également chercher des alliés en vue de définir d'autres règles de commerce international dans l'intérêt des peuples et des nationalismes.

Mais la préférence nationale, comme la préférence européenne, est devenue un délit. Si, comme le disait François Mitterrand, le nationalisme, c'est la guerre, pour moi, le mondialisme, c'est la mort.

Notre nouvel objectif prioritaire sera la lutte contre les violations des droits de l'homme. Serions-nous capables de faire mieux que l'ONU, dont c'est l'objectif depuis longtemps ? Serions-nous prêts à nous désolidariser des méthodes par lesquelles la Communauté internationale sanctionne les nations rebelles du nouvel ordre mondial ? La guerre du Golfe a été une véritable boucherie et a organisé la famine, qui tue encore des enfants irakiens. La Belgique a participé à la guerre en Yougoslavie, alors qu'elle n'est pas capable, chez nous, d'instaurer la paix entre les communautés autochtones et les toujours plus puissantes communautés allochtones.

Je ne crois pas que notre ministre des Affaires étrangères ait changé à ce point. Avons-nous, à côté d'un ministre so-

cialiste de la Défense nationale, un ministre libéral de la Guerre ?

Le premier ministre affirme vouloir tout mettre en oeuvre pour empêcher une nouvelle catastrophe alimentaire. Pourtant, la crise de la dioxine était l'issue fatale d'un modèle imposé par les Américains, qui vise à la subordination totale de l'agriculture à des impératifs de rendement, à l'encontre des traditions millénaires européennes visant à produire des aliments sains et faits pour l'homme et non en fonction des intérêts financiers de ceux qui ont, eux, les moyens de manger autre chose que ce qu'ils imposent à nos peuples.

Je serais sans doute le seul, durant cette législature, à dire "non" à l'ONU, à l'OTAN et à l'OMC, alors que le "non" est celui d'une large partie de notre population. Les élections sont truquées par l'argent, par les médias et sans doute aussi par le vote électronique.

Le mouvement que je représente ne fera pas de sitôt partie d'une majorité gouvernementale. Tel le SAMU, on nous appellera quand la pays, exsangue, aura été abandonné par les docteurs Diafoirus.

"Une voie pour le XXIème siècle". Quelle prétention ! Si nous n'inversons pas les flux migratoires, nous aurons bientôt une majorité musulmane qui réclamera à Bruxelles la création d'une république islamique indépendante. Wallons et Flamands s'y opposeront et nous verrons alors notre ministre des Affaires étrangères, champion des droits de l'homme, demander à l'OTAN de bombarder Anvers, Liège et Namur.

Ce sont nos enfants qui verront cela et diront, dans vingt ans : "Nous venons d'un pays qui n'existe plus". Le Front national n'accorde aucune confiance au premier ministre.

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre : Je remercie les différents orateurs pour leur intervention. Après quatre années passées au Sénat, il faut se réhabituer aux discours parfois tapageurs. Il va probablement falloir que je me protège l'oreille gauche contre les observations bruyantes de M. Annemans. Les interventions au cours desquelles on a tenté de réécrire la genèse de ce gouvernement étaient même amusantes. Il est vrai que M. Annemans a toujours éprouvé certaines difficultés avec l'histoire. Je dois le remercier pour m'avoir critiqué comme étant de gauche et progressiste. Il a ainsi balayé d'un revers de main le reproche que l'on me faisait depuis des années d'être un personnage de droite. M. Annemans s'est montré plutôt nerveux en prononçant son discours. Je peux le comprendre, notre objectif étant de résoudre les problèmes qui constituent le fonds de commerce de son parti.

Le débat était, à mon avis, un peu trop axé sur les vieux sujets de controverse, à savoir le communautaire et l'immigration. Il ne s'agit pas là des problèmes les plus importants que nous ayons à résoudre. Nous devons surtout nous préoccuper de la qualité de l'Etat belge et de la prospérité au 21ème siècle. Peut-être les sujets essentiels se-

ront-ils abordés demain. Ramener la discussion aux deux problèmes évoqués ci-dessus ne sert que les partis d'extrême droite.

Nous devons tenter de franchir le pas vers le 21ème siècle, par-delà les clivages entre majorité et opposition. Nous devons faire face à des défis importants sur le plan social et économique ainsi qu'en ce qui concerne le problème des villes.

L'opposition nous reproche surtout notre ambition. Il est vrai que ce gouvernement est ambitieux. Il veut en effet mener à bien un certain nombre de réformes fondamentales. Cette critique est donc pour moi un compliment. Je me rends parfaitement bien compte que la mission ne s'annonce pas aisée. Cela n'a rien à voir avec le nombre de partis qui forment le gouvernement, mais bien avec le contenu du programme qu'il conviendra de réaliser en respectant un certain nombre de lignes de force. (*Poursuivant en français*)

Concernant le pacte de stabilité européen, il ne sera pas facile d'en réaliser toutes les ambitions, mais la majorité a la ferme volonté d'effectuer les choix nécessaires, compte tenu du fait que notre pays dépend largement de l'exportation : c'est là un enjeu important, comme l'enjeu que représente la sécurité sociale qui est un des piliers de notre société. (*Reprenant en néerlandais*)

Par conséquent, la mission ne sera pas aisée. La mise en place de pouvoirs publics et d'un Etat modèle ne sera pas une tâche facile. J'ai hésité à employer ce terme, notamment après tout ce que nous avons vu ces dernières années en matière de Justice, de police, etc. Nous devons toutefois avoir l'ambition de réaliser cette mission. (*Poursuivant en français*)

Ce ne sera pas facile, mais M. Flahaut a posé des jalons lorsqu'il était responsable de la Fonction publique. Son successeur, M. Van den Bossche, jouit d'une certaine expérience dans ce domaine. Je crois que vous en conviendrez. (*Reprenant en néerlandais*)

En la personne du nouveau ministre de la Fonction publique, M. Van den Bossche, nous disposons d'un spécialiste fort de l'expérience qu'il a acquise en Flandre. Les tâches et le nombre de fonctionnaires des départements seront définis sur la base d'un audit externe auquel chacun d'eux sera soumis. En ce qui concerne le statut et l'organisation de la fonction publique, une intense concertation devra encore être organisée. Cessons donc de nous tourner vers le passé et de nous accuser mutuellement, comme le font MM. De Clerck et Flahaut. La majorité et l'opposition doivent travailler ensemble dans un climat constructif.

**M. Stefaan De Clerck** (CVP) : Je suis prêt à relever le gant. Aujourd'hui, nous avons entendu de nombreux orateurs s'exprimer par lieux communs et intimer le silence au CVP, parce que celui-ci est resté très longtemps au pouvoir. Si l'on cesse de se livrer à ce petit jeu, nous cesse-

rons également de pointer un doigt accusateur dans l'une ou l'autre direction. Nous pourrions alors nous concentrer sur le contenu des dossiers.

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Je n'ai pas invoqué cet argument. Toute politique nouvelle doit s'appuyer sur son propre contenu et non sur le passé, mais elle peut s'inspirer de l'analyse des erreurs commises précédemment. (*Poursuivant en français*)

Deuxième grande ambition de ce gouvernement : la mise sur pied du contrat social actif. Il y a eu plusieurs interventions à ce sujet, dont celles de MM. De Clerck et Poncelet. (*Reprenant en néerlandais*)

J'ai le sentiment qu'ils défendent une conception désuète de la coopération de l'avenir. (*Poursuivant en français*)

Selon MM. Poncelet et De Clerck – bien que l'opposition n'ait pas parlé beaucoup de socio-économie – il subsistait une contradiction entre la diminution des charges qui pèsent sur le travail, d'une part, et l'amélioration du fonctionnement de la sécurité sociale et l'augmentation des moyens accordés à la protection sociale, d'autre part. (*Reprenant en néerlandais*)

Cette analyse est complètement erronée !

Je suis convaincu que le bien-être économique et la création de croissance peuvent parfaitement coexister avec la protection sociale. Cette conception a crû et a évolué au fil des années.

Le taux d'activité du pays, c'est-à-dire le taux de la population active, n'est que de 38 %. Si on considère les travailleurs entre 15 et 64 ans, ce taux n'est que de 57 %, comparé aux 62 % des pays voisins et des 64 % de l'Union européenne. (*Reprenant en néerlandais*)

La croissance économique est le moyen idéal de garantir une protection sociale. Si nous parvenions à faire passer le taux d'activité de 57 à plus de 60 pour cent, les ressources destinées à la mise en oeuvre d'une politique sociale s'en trouveraient immédiatement accrues. Telle est notre ambition réaliste.

**Mme Greta D'Hondt** (CVP) : Il est manifestement très difficile d'interrompre un orateur. Je voulais simplement suggérer que, dans le cadre de l'audit général de l'administration, l'on s'inspire des contrats de responsabilisation des parastataux sociaux.

**M. Dirk Pieters** (CVP) : M. Verhofstadt nous a donné un échantillon de ses convictions, mais une question demeure : les dépenses exorbitantes annoncées dans la déclaration gouvernementale que nous venons d'entendre sont-elles compatibles avec le respect de l'orthodoxie budgétaire ? Qu'en pense le premier ministre ?

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : C'est une illustration parfaite d'un point de vue pessimiste sur les effets d'une réduction importante des charges. Cet

allègement produira des effets bénéfiques dans plusieurs domaines de la vie sociale. La preuve en a déjà été fournie à l'étranger, notamment en Angleterre et en Allemagne. Au cours des dernières années, la politique suivie sur ce plan a été trop pessimiste et trop peu volontariste. Nous entendons rompre définitivement avec cette tendance. (*Poursuivant en français*)

Dans l'accord gouvernemental, de nombreuses mesures concernent le développement durable. Le gouvernement estime que cet aspect des choses doit être pris en compte dans chaque décision prise par lui-même et par le Parlement. La Belgique a signé des conventions internationales en ce domaine. Il serait bon de les appliquer. Le Traité de Rio et les conventions de Kyoto, par exemple, doivent entrer dans la pratique et les politiques de mobilité et de fiscalité doivent en tenir compte. C'est la première fois qu'un accord gouvernemental est aussi clair à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*) (*Reprenant en néerlandais*)

Nous axons dès lors nos efforts sur un pouvoir attentif, un Etat social actif et un développement durable. Je suis bien conscient que nous pouvons rencontrer certaines tensions et oppositions internes mais nous soutenons tous ces trois piliers.

Je m'étonne que ce soit précisément M. De Clerck qui s'interroge sur la compressibilité des peines pour les délits graves. Les événements des dernières années devraient pourtant nous servir de leçon. Il s'agit ici bel et bien de l'exécution des peines pour les délits graves, tels les meurtres d'enfants.

La nouvelle procédure en matière de naturalisation vise à promouvoir l'intégration en limitant la paperasserie. Nous allons toutefois prendre, dans le même temps, un certain nombre d'initiatives pour détecter les demandes de naturalisation émanant de bandes maffieuses ou de personnes ayant subi une condamnation. L'ensemble de la procédure sera soumise à une évaluation au début de l'année 2001.

Nous devons résolument opter pour cette procédure et l'évaluer ensuite, plutôt que de rester enfermés dans des discussions stériles. Pourquoi d'ailleurs vouloir exploiter politiquement ce thème ? Les responsabilités que nous devons prendre dans ce domaine exigent que l'on dépasse les clivages majorité-opposition. (*Applaudissements*)

**M. Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Le premier ministre pense-t-il vraiment qu'il existe un consensus en Flandre à propos de la volonté du gouvernement de ramener à un mois la durée de la procédure de naturalisation ?

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : La Flandre est beaucoup plus ouverte et tolérante que vous ne l'affirmez. (*Applaudissements sur tous les bancs, sauf ceux du Vlaams Blok*)

Nous allons prendre toute une série de mesures pour améliorer la situation dans les quartiers défavorisés. Je n'aurai

alors pas peur d'une confrontation avec le Vlaams Blok, en octobre 2000. (*Poursuivant en français*)

En ce qui concerne la réforme fiscale évoquée, notamment par M. Eerdekens, on nous a dit qu'elle était trop générale, que beaucoup de principes généraux avaient été inscrits dans la déclaration et qu'aucune date précise n'avait été mentionnée pour son achèvement. C'est exact !

Mais fallait-il fixer un délai de 6 mois ? Non ! Nous voulons un débat approfondi au sein du gouvernement et du Parlement pour bien préciser dans quelle direction la réforme de la fiscalité doit aller.

Il est, dès lors, évident que la lutte contre la fraude fiscale entre dans ce cadre et pourra se faire de façon beaucoup plus efficace dans le cadre de la réforme fiscale que nous souhaitons voir porter sur la diminution du nombre de taux, la modification du minimum imposable et des possibilités de déduction. Cette réforme aura aussi pour caractéristique de faire évoluer la fiscalité qui pèse sur le travail vers une fiscalité orientée vers l'environnement et l'entreprise, dans le respect de la compétitivité de nos entreprises et des engagements pris dans le cadre du pacte de stabilité. (*Reprenant en néerlandais*)

Le CVP souligne que la déclaration de gouvernement ne parle guère du bien-être. Mais ce n'est pas parce que nous n'utilisons pas de propos vaseux que nous négligeons ce problème. Au contraire, le souci de la qualité de la vie – et dès lors du bien-être – apparaît manifestement à plusieurs reprises dans la déclaration de gouvernement. Qu'il me suffise de renvoyer aux mesures concrètes relatives à la santé publique. (*Poursuivant en français*)

Par ailleurs, il est évident que tous les partis qui ont été associés aux accords Octopus doivent participer à leur exécution. En matière de réformes des polices et de la Justice, les accords Octopus constituent la base de l'action gouvernementale, de même que le plan de sécurité et d'autres efforts en faveur de la Justice, notamment la création d'instruments concrets pour combattre l'arriéré judiciaire. A l'avenir, tous les partis seront associés à l'exécution de ces accords. (*Reprenant en néerlandais*)

Je terminerai par le communautaire. Cet aspect n'a certainement pas été oublié volontairement dans l'accord de gouvernement, contrairement à ce qui fut le cas en 1995. Selon M. De Clerck, ce dossier a été préparé au cours des quatre dernières années. Or, je n'en ai pas trouvé la moindre trace. Le présent accord de gouvernement ne comporte même pas de liste d'articles révisables. Rien n'a été prévu non plus aux fins d'exécuter l'article de la loi de financement qui prévoit une nouvelle répartition entre Communautés des ressources destinées à l'enseignement. Néanmoins, ce problème aurait déjà dû être résolu en 1998, mais l'on a préféré alors le reporter aux calendes grecques.

**M. Marc Van Peel (CVP) :** Dans ce dossier, nous nous sommes heurtés à de multiples manifestations de mauvai-

se volonté de la part des Wallons. C'est la raison pour laquelle nous avons campé sur nos positions en Flandre. Je me réjouis de voir si vous allez faire de même.

**M. Guy Verhofstadt,** premier ministre (en néerlandais) : Il n'empêche qu'en exécutant imparfaitement une disposition légale, le précédent gouvernement a manqué à son devoir. Le nouveau gouvernement n'éludera pas les problèmes communautaires comme l'a souvent fait la coalition précédente. C'est la raison pour laquelle nous avons créé un cadre qui devrait nous permettre d'engager un dialogue communautaire. Ce cadre est unique dans l'histoire de la Belgique, car tous les gouvernements concernés seront associés au dialogue. (*Poursuivant en français*)

Je pense que c'est une nouveauté qui diminuera les tensions communautaires. Contrairement aux législatures précédentes au cours desquelles, en raison d'accrochages communautaires, on n'est même pas arrivé à obtenir une déclaration de révision de la Constitution, je pense que cette méthode donnera des résultats. (*Reprenant en néerlandais*)

Cette approche produit à présent ses résultats. Des accords précis ont été conclus en vue d'une convocation rapide de la conférence. Les points figurant au 1a de l'accord de gouvernement doivent être examinés, cette année encore. Les points du 1b devront l'être à la mi-2000. La défédéralisation des lois communale et provinciale et l'autonomie constitutive ne resteront certainement pas au frigo. (*Poursuivant en français*)

Contrairement à la situation de 1995 et à celle qui prédominait avant les élections, je pense qu'aujourd'hui il y a, tant du côté francophone que néerlandophone, la volonté de réaliser, dans l'avenir, des réformes en faveur d'un nouveau institutionnel.

Je pense qu'on ira plus loin que dans le passé, notamment au-delà du blocage d'avant les élections du 13 juin.

**M. Stefaan De Clerck (CVP) :** Le premier ministre nous annonce l'organisation de concertations tous azimuts. Un ordre du jour a-t-il déjà été établi en ce qui concerne le dialogue communautaire ?

**M. Guy Verhofstadt,** premier ministre (*en néerlandais*) : Toutes les parties concernées seront invitées en temps utile à la conférence. L'accord de gouvernement décrit parfaitement le cadre dans lequel cette conférence sera organisée.

Le gouvernement s'attaquera, dans les meilleurs délais, aux conséquences de la crise de la dioxine, notamment par la désignation d'un commissaire du gouvernement.

Les propositions concrètes seront communiquées à la Chambre dès avant la fin du mois.

**Le président :** La commission compétente de la Chambre constitue l'organe par excellence pour entendre cet exposé.

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : La majorité qui accède au pouvoir aujourd'hui entend rompre avec certaines traditions et nourrit un projet pour le 21<sup>ème</sup> siècle. J'invite chacun – et je m'adresse également aux membres de l'opposition – à s'associer à notre projet. Je suis convaincu que nous sommes suffisamment forts pour réaliser ce projet au cours des quatre années à venir. (*Applaudissements sur les bancs du VLD, du PRL-FDF, du SP, du PS et d'Agalev-Ecolo*)

- *Suspendue à 17 h.50, la séance est reprise à 18 h.*

#### RELATIONS EXTÉRIEURES

**M. Mark Eyskens** (CVP) : La politique étrangère est indissociable de la politique sociale et économique. Le premier ministre se présente comme un pionnier de la réconciliation entre le développement social et le développement alors que le CVP avait déjà évoqué ce point dans son programme de Noël de 1945.

Nous nous réjouissons de la désignation de M. Louis Michel comme ministre des Affaires étrangères car il dispose des capacités intellectuelles et de caractère, de même que des capacités linguistiques nécessaires. Malheureusement, cela ne peut être dit de tous les autres ministres fédéraux.

Le terme diplomatie est dérivé du mot grec "diploma", ce qui signifie plier double. La diplomatie a toujours comporté un aspect secret et nécessite une certaine discrétion. Le nouveau ministre est toutefois partisan d'ouverture. Nous partageons cette attitude.

Nous souhaitons également un consensus sur les grands axes de la politique étrangère. Une politique étrangère intelligente et équilibrée, menée dans la continuité, pourra recueillir notre adhésion. Nous estimons dès lors que le gouvernement doit soutenir la candidature de personnalités belges à des fonctions internationales importantes, indépendamment du parti auquel ils appartiennent. Je pense notamment à monsieur Maystadt.

Nous sommes partisans d'un consensus entre la majorité et l'opposition au sujet de la politique étrangère. Ce consensus existe-t-il toutefois au sein de la majorité car certains points de vue des partis gouvernementaux sont inconciliables ?

La déclaration de gouvernement ne souffle mot de la politique africaine à l'égard du Congo, du Rwanda et du Burundi. La "politique de l'abandon" est exclue pour des raisons politiques et morales et il s'indigne d'entretenir des relations prioritaires avec ces pays.

Qu'en est-il de la norme des 0,7% pour les dépenses de coopération au développement ? L'aide au développement sera-t-elle entièrement dissociée des compensations économiques ?

**M. Lode Vanoost** (Agalev-Ecolo) : L'accord précise effectivement que la Belgique optera pour une aide non liée à l'égard des pays qui partagent les mêmes principes.

**M. Marc Eyskens** (CVP) : Y aura-t-il dès lors des adjudications internationales pour la fourniture de biens d'équipement ?

Nous sommes soucieux d'accorder la priorité aux droits de l'homme. La Belgique participera-t-elle encore à des opérations de "peace-keeping" ou de "peace making" en cas d'éventuel génocide en Afrique ?

Les verts ont plaidé pour l'arrêt des bombardements de l'OTAN au Kosovo. Poursuivrons-nous la politique menée à l'égard du Kosovo ? Agalev et Ecolo sont-ils disposés à en supporter les conséquences, notamment pour ce qui est de l'aide de la Belgique à la reconstruction du Kosovo ? Partageons-nous le point de vue occidental qui implique le refus de l'aide à la Serbie aussi longtemps que Milosevic y occupe le pouvoir ?

Les socialistes se sont ralliés à la politique de l'OTAN. Le gouvernement belge reste-t-il toujours partisan de la stratégie du "first strike" nucléaire ? Le gouvernement soutient-il toujours la politique de dissuasion ?

Le gouvernement est-il disposé à stocker des armes nucléaires tactiques sur le territoire belge et plus précisément à Kleine Brogel ? Ou bien des membres d'Agalev recommenceront-ils à manifester en s'enchaînant avant d'être emmenés par la police fédérale qu'ils auront contribué à mettre en place ?

Agalev n'a pas adopté les traités de Maastricht et d'Amsterdam. Il est opposé à l'UEM, mais ses ministres représenteront pourtant notre pays lors de réunions européennes. Quelle crédibilité auront-ils ?

L'impôt sur la fortune est-il tombé aux oubliettes ou certaines concessions ont-elles été faites ? Le premier ministre devrait aborder cette question pendant la présidence belge en 2001. S'il tente de résoudre un problème belge au niveau européen au cours de la présidence belge, notre image de marque en pâtira. Si le Premier ministre veut entreprendre quelque chose sur ce plan, il doit le faire maintenant. Pourquoi le gouvernement attend-il ? De nombreux pays connaissent un impôt sur le capital. L'instauration d'un tel impôt ne requiert pas de négociations avec nos partenaires européens.

Si l'impôt prélevé sur les dividendes est réduit et qu'il passe de 25 % à 15 %, la distorsion qu'on observe sur le marché belge des capitaux disparaîtra. Qu'attend-on ?

Annoncer longtemps à l'avance un impôt sur la fortune peut aboutir à des fuites de capitaux. Or, celles-ci ne peuvent être combattues au sein de l'union monétaire.

**M. Geert Versnick** (VLD) : M. Eyskens est irresponsable. Il parle de choses qui ne se trouvent pas dans les textes.

**M. Mark Eyskens (CVP)** : Ayez donc le courage de dire qu'il n'est pas question, dans votre accord de gouvernement, d'impôt sur le capital ! Pendant les négociations, les journaux n'ont parlé que de ça.

On peut lire dans l'Évangile de Saint-Jean : "Voyez, je fais en sorte que toutes choses soient nouvelles." Le premier ministre fait siennes ces paroles avec beaucoup d'arrogance. L'histoire politique belge nous enseigne que les premiers ministres en échec subissent un sort cruel. Cet enseignement devrait l'inciter à faire preuve de plus d'humilité. Il ferait donc mieux de ne pas se montrer trop arrogant quand il annonce ses idées de rénovation. Rénover n'est pas nécessairement synonyme d'améliorer. En matière budgétaire, la rénovation programmée équivaldrait même à une détérioration.

Je citerai Paul-Henri Spaak : "Nous avons peur." Nous craignons que la population soit la victime de cette manie innovante caractérisée par l'incohérence, y compris en matière de politique étrangère. Nous redoutons que cette manie se traduise par un affaiblissement et un étiolement de la politique. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

**M. Jacques Lefevre (PSC)** : En juin dernier, M. Louis Michel nous envoyait une "Lettre au citoyens de mon pays", dont un des chapitres était intitulé "Une nouvelle configuration internationale". Il commençait ainsi : "La création de l'Union européenne et son élargissement du nord au sud et de l'ouest à l'est apportent des garanties de paix durables à notre continent". Et un peu plus loin, il disait : "La mise en oeuvre d'une diplomatie et d'une politique de défense européenne communes est vitale".

Un mois après l'énoncé de cette conviction, que je partage, il n'y a rien dans la déclaration gouvernementale sur cette politique européenne de défense commune, ni rien, en général, sur la politique de défense.

Les promesses électorales sont vite oubliées dès que l'on s'installe au pouvoir !

En ce qui concerne le volet relatif à l'Europe, nous n'avons pas beaucoup de problèmes à nous retrouver dans ce chapitre. En dehors de l'absence d'une politique de sécurité commune, il fait preuve d'une étonnante continuité par rapport à la politique menée par le gouvernement précédent, avec un peu plus de secrétaires d'État ou de commissaires du gouvernement qui jettent la confusion dans la séparation des pouvoirs.

En ce domaine, le PSC proposait et propose trois priorités. Tout d'abord, la rédaction d'un *Livre Blanc* européen pour la défense ; ensuite, la création rapide de l'Agence européenne de l'armement prévue dans le traité de Maastricht et d'Amsterdam ; enfin, la création, au sein de l'Union, d'un conseil des ministres de la Défense.

Nulle part, nous ne trouvons trace du Kosovo dans votre déclaration, comme si ce drame avait été réglé.

Or, il s'agit là d'un défi auquel tous les pays européens vont devoir s'atteler pour construire une zone de paix, de stabilité et de développement durables dans les Balkans.

Par ailleurs, permettez-moi de me réjouir que le ministre des Affaires étrangères soit un francophone. Ceci dit, vous préconisez un ministre qui restaure l'image de la Belgique dans le monde alors que son prédécesseur appartient à un parti de votre majorité. Vous auriez dû lui confier le redressement de notre image au lieu de parcelliser le département pour répondre aux besoins des libéraux, des verts et des socialistes.

De plus, vous semblez avoir été victime d'une amnésie collective.

Où sont les belles propositions libérales ou écologistes de recréer une véritable politique africaine et de restaurer notre rôle sur ce continent ?

Où est passé l'ambition d'Écolo, que nous partageons, d'agir concrètement pour la promotion de la défense des droits de l'homme, ainsi que celle de rendre effective la mise en place de la Cour pénale internationale ?

En ce qui concerne la coopération au développement, le premier ministre opte "pour une augmentation progressive et substantielle des moyens disponibles pour la coopération internationale afin de renverser la tendance actuelle et de tendre à nouveau vers 0,7 % du PNB".

Il n'y a rien de nouveau puisque la tendance actuelle était déjà d'augmenter les moyens de la coopération. Certes, nous sommes favorables au 0,7 %, mais nous regrettons la formule floue "tendre vers les 0,7 %".

Certains Écolos avaient affirmé, durant la campagne électorale, qu'ils n'entreraient pas dans un gouvernement qui n'aurait pas l'objectif d'atteindre immédiatement les 0,7 %.

Par ailleurs, la déclaration du gouvernement parle d'"un certain nombre d'accents nouveaux" dans la coopération, à savoir paix, démocratie, droits de l'homme, prévention et gestion de conflits, intégration sociale, ...

Sont-ce là des accents nouveaux ?

Ces axes sont déjà présents sans la loi-cadre qui a redéfini notre politique en matière de coopération, que le VLD et le PRL ont violemment combattue : je souhaite bonne chance aux Écolos !

Quant aux ONG, le programme gouvernemental propose que les ONG restent un partenaire privilégié des autorités. On est loin du programme ambitieux d'Écolo. Ces derniers devront résister à l'exigence libérale de voir les ONG se limiter aux pays bénéficiant de l'aide bilatérale.

La seule phrase du programme relative à la gestion de la dette des pays en développement, consistant à un repli derrière le G8, est également loin du programme Écolo en la matière et des acquis antérieurs de notre pays.

Je m'inquiète par ailleurs de l'absence de chapitre consacré à la défense, alors que notre effort militaire à l'étranger est sans précédent depuis la guerre. Comment allez-vous financer les opérations en cours dans les Balkans ? Par ailleurs, on peut se demander si notre pays compte toujours rester membre de l'OTAN. Où sont les propositions précises du PRL en matière de défense et qu'advient-il des ambitions exposées par M. Moerman, alors rapporteur du débat sur les forces armées ?

Le PSC, lui, a obtenu en 1999, pour la première fois depuis 1992, une augmentation du budget de la Défense de 750 millions. Nous nous tiendrons à nos engagements antérieurs et déposerons des propositions en ce sens.

Rien, non plus, sur le concept d'ingérence humanitaire. Mais l'on connaît les opinions de M. Destexhe qui prônait dans *Le Monde*, en plein conflit du Kosovo, une invasion de la Serbie.

**M. Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères (*en français*) : Ne soyez pas caricatural, Monsieur Lefevre. Ce qui est excessif est insignifiant.

**M. Jacques Lefevre** (PSC) : Je ne fais que citer M. Destexhe !

Vous faites de belles phrases sur les droits de l'homme, le droit social, l'environnement. Mais que proposez-vous de concret ?

Le PSC, lui, a des idées et fait des propositions en la matière.

À titre personnel, j'aurais souhaité que le secrétaire d'État qui a en charge la coopération au développement, soit également compétent pour les droits de l'homme et la politique des demandeurs d'asile. (*Applaudissements sur les bancs du PSC et du CVP*)

**M. Geert Versnick** (VLD-ID) : Ce débat apporte la preuve que le CVP s'est lui-même exclu de toute participation à un gouvernement. Alors que, ce matin, M. De Clerck déclarait qu'il approuvait la politique étrangère annoncée par le gouvernement, M. Eyskens vient de dire exactement le contraire. Le CVP sait-il vraiment ce qu'il pense de ce texte ?

Pourtant, ce texte est clair, à condition qu'on se donne la peine de le lire, ce qu'apparemment M. Eyskens n'a pas fait. En matière d'aide non liée, le texte ne laisse planer aucun doute. M. Eyskens plaide en faveur d'une politique consensuelle mais se livre d'emblée à un exercice de politique-fiction. Il ne sert à rien de spéculer sur des cas purement imaginaires. L'aspect évoqué par M. Eyskens n'a évidemment pas été abordé : c'est de la pure fiction.

M. Eyskens s'est également interrogé à propos de tout ce qui ne figure pas dans l'accord de gouvernement. Ce n'est pas parce que l'accord ne dit rien à propos de Noël, que cette fête tombera à une autre date.

M. Eyskens adopte une attitude irresponsable, même lorsqu'il aborde l'instauration éventuelle d'une taxe sur la fortune : tout en nous demandant si cette taxe est à l'ordre du jour, il nous avertit que son instauration ne peut être annoncée à l'avance.

Nombreux sont ceux à qui il a échappé que le Parlement sera associé à la politique étrangère et européenne. Le ministre précédent avait déjà pris quelques initiatives en ce sens.

La déclaration gouvernementale s'intéresse aux relations bilatérales avec les pays limitrophes de l'Europe et de l'Afrique sub-saharienne.

Parallèlement, les relations multilatérales et la réorganisation des Nations Unies, ainsi que les aménagements en matière de sécurité, nécessaires au sein de l'Union européenne, sont également abordés.

Deux-tiers de notre prospérité dépendent de l'exportation. On peut se réjouir de ce que le gouvernement entend garantir cette situation. Nous sommes aussi conscients des conséquences de la crise de la dioxine.

Je suis satisfait du texte relatif à la coopération internationale. On veut inverser la tendance. Le texte mentionne les 0,7% du PNB et il y a une exigence de qualité. La situation était différente avec M. Moreels.

L'accent est manifestement mis sur la paix, la démocratie et les droits de l'homme. Là se situe la base d'un développement durable associé à une économie saine.

Nos concitoyens se rendent de plus en plus souvent à l'étranger, ce qui implique que nous devons disposer d'un corps de diplomates motivé, assistés d'un cadre et de moyens suffisants. Une telle politique doit permettre à la Belgique de progresser dans le monde et d'apporter sa pierre à l'édifice mondial. (*Applaudissements*)

**M. Alfons Borginon** (VU) : Je constate que le secrétaire d'État au Commerce extérieur n'est pas présent. Le gouvernement peut-il expliquer cette absence ?

**Le président** : Il a effectivement été convenu en Conférence des présidents que tous les ministres et secrétaires d'État concernés seraient présents. Je ferai le nécessaire pour qu'il en soit ainsi.

**M. Jacques Chabot** (PS) : Avant toute chose, je tiens à féliciter la nouvelle équipe gouvernementale et lui souhaiter plein succès dans la réalisation de son programme.

Ambitieux, ce programme l'est à plus d'un titre en ce qui concerne les questions européennes et internationales. Celles-ci ont été envisagées avec une double motivation : restaurer l'image de notre pays à l'étranger et une plus grande transparence des décisions prises en la matière.

Les événements récents ont porté atteinte à la bonne image de notre pays à l'étranger ; notre commerce exté-

rieur et la crédibilité de notre politique étrangère en souffrent.

Pourtant, la Belgique a eu l'occasion de prouver qu'il ne fallait pas être un grand état pour peser sur les cours des événements.

Cependant, restaurer notre image à l'étranger ne suffit pas. Il faut aussi redonner confiance à nos citoyens qui s'intéressent de plus en plus aux questions de politique extérieure. Un débat largement ouvert sur celles-ci est nécessaire et je suis persuadé que le Parlement aura à coeur de contribuer à cet objectif.

En ce qui concerne l'Europe, plusieurs grands défis attendent l'Union européenne avec, au premier rang de ceux-ci, la prochaine conférence intergouvernementale qui décidera des prochaines réformes institutionnelles à l'aube de l'élargissement. Nous saluons la volonté du gouvernement de défendre une réforme en profondeur des institutions ; la position de la Belgique a toujours été claire à ce sujet. Sans une telle réforme, l'objectif d'une Union européenne qui soit un véritable espace démocratique ne pourra être rempli.

Il s'agit pourtant d'une nécessité afin d'éviter certains blocages dès lors que de nouveaux États adhéreront à l'Union. Certes, ce ne sera pas tâche facile mais, en tout état de cause, le gouvernement recevra le plein soutien de notre groupe.

Par ailleurs, nous sommes satisfaits du contenu des politiques communautaires que le gouvernement entend défendre ; ce sont des orientations qui forgent l'adhésion des citoyens.

En effet, la défense du modèle social européen est au coeur des priorités gouvernementales, principalement la lutte contre le dumping social par l'établissement de normes sociales communes et le rôle de l'Union en matière de création d'emploi, notamment en direction des jeunes.

La construction de l'Europe fiscale reste aussi une priorité de la Belgique. Les socialistes attachent une importance considérable à cette question parce que la concurrence en ce domaine est tout aussi dommageable que la concurrence sur le plan social. À ce sujet, le fait que le programme gouvernemental mentionne explicitement l'harmonisation fiscale est un signe de bonne augure.

La politique agricole commune n'a pas été négligée. Une des leçons à tirer de la crise de la dioxine réside dans les limites à imposer à un modèle de production qui privilégie la rentabilité à tout crin par rapport à la qualité des aliments et le respect de l'environnement.

Sur ce point, la volonté de défendre le modèle agricole européen est primordiale. Le programme du gouvernement va dans le bon sens puisqu'il vise à défendre les entreprises agricoles familiales et à promouvoir une production socialement et écologiquement durable.

Par ailleurs, nous sommes heureux de voir que le Parlement et les entités fédérées seront associées à la préparation de la présidence belge de l'Union. Il s'agit d'un rendez-vous majeur pour restaurer la crédibilité belge à l'étranger et défendre nos priorités européennes.

Le programme gouvernemental pour les questions européennes est ambitieux. Afin de donner à la Belgique les meilleures chances de le réaliser, il faut être particulièrement attentif à notre processus de décision interne et optimiser la manière dont les dossiers sont préparés et suivis dans les différents départements ministériels. L'accent devra être mis sur l'amélioration de l'identification des enjeux, la définition de nos positions et la mise en oeuvre correcte et dans les délais des actes législatifs communautaires.

Cette amélioration est nécessaire pour mettre nos pratiques en phase avec l'importance que la Belgique déclare apporter à l'Europe : ce message doit être clairement lancé par le ministre des Affaires étrangères à ses collègues.

En matière internationale, nous sommes avant tout frappés par la volonté d'une plus grande justice dans les relations internationales. Je retiens également l'équilibre visé entre relations bilatérales et relations multilatérales.

Les relations bilatérales sont indispensables pour assurer la visibilité de la Belgique sur la scène internationale. Notre présence dans les pays d'Europe centrale et orientale appelés à adhérer à l'Union européenne devrait être renforcée. Mon groupe est par ailleurs satisfait de la mention explicite des Balkans, de l'Afrique sub-saharienne, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

En matière de relations multilatérales, il est tout d'abord important d'avoir mis en valeur le rôle de l'ONU.

Les questions de paix et de sécurité sont également mises en évidence par le programme gouvernemental. C'est fondamental. D'une part, la défense européenne est un enjeu majeur de la construction de l'Europe politique. D'autre part, le désarmement est le passage obligé pour pacifier les relations internationales.

En matière de commerce extérieur, il est heureux que le programme gouvernemental mette en exergue le souhait d'optimiser les chances de nos entreprises sur les marchés étrangers.

De plus, la Belgique ne pourra pas manquer le millenium round, pour y défendre les droits sociaux, les droits de l'homme et le développement durable contre les abus commis au nom de la rentabilité. Il faut imposer des règles de conduite aux acteurs du commerce international. La volonté de contribuer ainsi à la réforme des institutions financières internationales reçoit notre approbation.

En ce qui concerne la coopération au développement, on espère que l'augmentation du budget deviendra une réalité et que des efforts significatifs seront fournis pour allé-

ger la dette des pays les plus pauvres. De plus, mon groupe est fermement attaché aux principes de paix, de démocratie et de respect des droits de l'homme, qui doivent guider notre aide. La coopération décentralisée, qui devrait permettre des actions plus efficaces en faveur des populations défavorisées, doit également être privilégiée.

Au nom de mon groupe, je vous souhaite, Monsieur le Premier ministre, plein succès dans la réalisation d'un programme à la hauteur des attentes des citoyens. (*Applaudissements sur les bancs du PS*)

**M. Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Cette majorité est communément qualifiée de majorité arc-en-ciel. Une combinaison bien étrange en vérité. On relève d'une part l'influence des "ateliers" de la VUB et de l'ULB. On retrouve d'autre part la composante cléricalo-gauchiste d'Ecolo, appartenant à un parti fondé par un jésuite et dont de nombreux représentants sont d'ex-curés ou d'ex-onnes ou du moins leurs conjoints. (*Rires*)

Cette coalition si hétéroclite n'est soudée que par des vœux pieux. Le premier acte politique posé par la nouvelle coalition a été la désignation de M. Busquin, politicien PS unilingue, au poste de commissaire européen.

On attend des autorités européennes qu'elles respectent la langue des différents Etats membres. Or, ne voilà-t-il pas que l'on envoie à l'Europe M. Busquin, unilingue parfait. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles il a été nommé à la tête de l'insignifiant commissariat à la politique scientifique. N'est-ce pas à la tête de ce département que madame Edith Cresson s'est livrée à des pratiques douteuses ? Est-ce vraiment la meilleure façon de défendre notre cause au niveau européen, alors que la crise de la dioxine nous rend tellement dépendants des autorités européennes ?

Le conflit du Kosovo a démontré que les Nations Unies sont à l'agonie. Les références faites aux Nations Unies dans l'accord de gouvernement n'ont donc guère de sens.

L'OBCE – un instrument important dans le cadre de la crise de la dioxine – ne fait l'objet dans l'accord de gouvernement que d'une mention en forme de vœu pieux.

Il va sans dire que l'expression "droits de l'homme" ne pouvait être absente dans un accord de gouvernement bleu-rouge-vert. Mais est-ce conciliable avec l'entrée au gouvernement d'un éminent représentant de l'Amicale belgo-cubaine qui est du même coup un défenseur de la dictature marxiste de Fidel Castro ?

Les 0,7 % magiques au profit de la coopération au développement ont été une fois de plus inclus dans l'accord de gouvernement comme s'il s'agissait d'un chiffre fétiche. Mais si l'on examine de près l'accord actuel, on s'aperçoit que ces 0,7 % ne sont qu'un objectif utopique. Les écologistes sont une fois de plus dupés. Comme dit la chanson, ils sont cocus mais contents.

Ces dernières années, l'armée a été affectée à plusieurs reprises à des activités de "peace-keeping", ce qui n'est qu'un joli terme pour définir ce qui, dans la pratique, n'est rien d'autre que l'exercice de la guerre. On ne peut tromper la population. Je demande qu'on use de l'argent de la défense avec une extrême parcimonie et qu'on prenne toutes les précautions pour préserver la vie de nos soldats.

C'est la coalition de la tromperie conjugale planifiée et mutuelle. Chacun porte des cornes dans ce scénario, hormis le PS bien sûr, car ce parti veille toujours à ses intérêts. Mais c'est l'électeur naïf qui porte les plus grandes cornes. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

– La séance est suspendue à 19 h 40. - Elle est reprise à 20 h 30.

## COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

Le **président** : Conformément à l'article 1er, alinéa 3, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'État, je vous informe que l'installation de la commission parlementaire de concertation a eu lieu le jeudi 15 juillet 1999.

En application de l'article 10, § 1er, 3°, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation prévue à l'article 82 de la Constitution et modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'État, la commission a pris acte de la période pendant laquelle les délais sont suspendus, c'est-à-dire du 17 juillet au 3 octobre 1999.

Pour information.

## PARLEMENT EUROPEEN

INCOMPATIBILITÉ ENTRE L'EXERCICE D'UN MANDAT DE MEMBRE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET D'UNE FONCTION MINISTÉRIELLE

Le **président** : M. Bert Anciaux a été élu, le 13 juin 1999, membre effectif du Parlement européen. Il a prêté serment en qualité de ministre au gouvernement flamand le 13 juillet 1999.

Le suppléant appelé à le remplacer est M. Bart Staes. L'élection de ce dernier comme membre suppléant du Parlement européen a été validée au cours de la séance du 1er juillet 1999.

M. Frank Vandenbroucke a été élu le 13 juin 1999 membre effectif du Parlement européen. Il a prêté serment en qualité de ministre au gouvernement fédéral le 12 juillet 1999.

Le suppléant, appelé à le remplacer est M. Peter Bossu. L'élection de ce dernier comme membre suppléant du

Parlement européen a été validée au cours de la séance du 1er juillet 1999.

Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, a été élue le 13 juin 1999 en qualité de membre effectif du Parlement européen. Par lettre du 5 juillet 1999, elle a fait part de sa décision de renoncer à l'exercice de ce mandat.

Le suppléant, appelé à la remplacer est M. Eduard Beysen. L'élection de ce dernier comme membre suppléant du Parlement européen a été validée au cours de la séance du 1er juillet 1999.

Je vous propose dès lors de présenter MM. Bart Staes, Peter Bossu et Eduard Beysen comme membres effectifs du Parlement européen.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

## DISCUSSION DE LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT

(Continuation)

Le **président** : Nous reprenons à présent la discussion de la déclaration du gouvernement.

**M. Lode Vanoost** (Agalev-Écolo) : Si le CVP revient un jour au pouvoir, nous n'agissons certainement pas de la manière dont on a encore agi cette fois, à savoir abandonner des cabinets complètement vides, sans même laisser les codes des ordinateurs, et en emportant tous les dossiers. Nous voulons rompre avec cette tradition de méfiance vieille de 41 ans. Je fais cette promesse et je demande au CVP d'en faire autant.

Je suis optimiste pour les quatre années à venir. C'est logique, ayant moi-même participé aux négociations préparatoires à ce volet de l'accord de gouvernement. Je ne peux pas mieux dire que le premier ministre hier.

"Le point de départ de la politique étrangère sera le respect des droits de l'homme. A cet égard, le gouvernement souhaite mener une politique active au sein des institutions internationales, de même qu'elle poursuivra ses initiatives contribuant au contrôle des armements et au désarmement. Elle s'engage à impliquer plus étroitement le parlement dans sa politique dans ce domaine."

Je suis un grand partisan de l'économie de marché, c'est-à-dire, une économie fondée sur la concurrence loyale entre des entrepreneurs créatifs dans un cadre développé par des gouvernements nationaux et des institutions internationales. J'estime que nous ne sommes pas en présence d'une économie de marché lorsque Renault Vilvorde ferme pour ouvrir des implantations en Russie, en Turquie et au Brésil. De la sorte, on viole les cinq droits sociaux fondamentaux qui figurent dans l'accord de gouvernement, à savoir l'interdiction du travail des enfants et du

travail forcé, la discrimination au travail et le droit à l'activité syndicale et à la concertation collective. Une économie mondiale loyale bénéficie en définitive à tout le monde.

Le respect des droits de l'homme doit être un principe et il ne convient pas de l'appliquer sélectivement. La Belgique et l'Union européenne doivent veiller au respect des clauses relatives au droits de l'homme qui figurent dans la convention commerciale avec le Mexique. Notre politique à l'égard de la Birmanie doit aussi être empreinte de prudence.

Nous demandons de sanctionner les criminels de guerre tels que Milosevic mais nous devrions faire preuve de la même sévérité à l'égard du Mexique et de l'Indonésie qui connaissent leur propre drames kosovars au Chiapas et dans le Timor-est.

N'est-il pas choquant que le dirigeant indonésien, M. Suharto, n'ait pas été évincé pour avoir dirigé son pays par le fer et par le sang, mais bien pour en avoir ruiné l'économie ? Je citerai également la Colombie et la Turquie, laquelle est membre de l'OTAN et opprime impitoyablement une partie de sa population. Je ne préconise bien évidemment pas de bombarder Ankara, bien au contraire. Je suis convaincu que si la Turquie adhéra à l'Union européenne, ce serait une bonne chose à la fois pour l'Union et pour la Turquie. Aussi pourrions-nous proposer l'organisation d'une conférence internationale sur le problème turco-kurde en vue de résoudre pacifiquement les conflits internes.

La sous-commission pour le commerce des armes avait proposé de remettre au Parlement le rapport annuel 1998 sur les exportations d'armes belges dès le printemps. Convenons de la même chose pour l'année prochaine !

Je proposerai par ailleurs d'organiser une audition afin d'entendre des experts internationaux, de manière à examiner le verdict rendu en 1996 par la Cour de justice internationale de La Haye en matière de stockage et d'usage d'armes nucléaires. Notre Parlement devrait aussi se pencher sur l'opportunité du principe "no first use" des armes nucléaires de l'OTAN. J'attire votre attention sur le fait que ce n'est pas là une position écologiste, mais bien une concession dans la mesure où les Verts reconnaissent ainsi la stratégie nucléaire de l'OTAN. Je me réjouis que prenne ainsi fin une période au cours de laquelle le CVP a imposé son diktat au Parlement alors qu'il était minoritaire.

**M. Stefaan De Clerck** (CVP) : Il est inexact que le CVP ait toujours tenté d'imposer ses vues alors qu'il ne représente qu'une minorité. Ce qui est vrai, c'est qu'au sein de la majorité, une position bien déterminée s'est dégagée avant le débat au Parlement. Mais jamais nous n'avons évité ce débat.

**M. Lode Vanoost** (Agalev-Écolo) : Le CVP n'est pas volontiers considéré comme une minorité. Toutefois, tous les partis sont des minorités.

**M. Alfons Borginon (VU-ID) :** M. Vanoost s'efforce simplement de trouver un moyen de ne pas devoir présenter une concession des écologistes comme telle. A l'évidence, le désarmement nucléaire n'est pas une exigence absolue pour les Verts.

**M. Lode Vanoost (Agalev-Écolo) :** Le présent accord de gouvernement comporte une série de points dont nous ne nous réjouissons guère. C'en est un.

L'expérience d'une coalition arc-en-ciel dans laquelle nous nous lançons aujourd'hui pourrait inaugurer une nouvelle politique étrangère. Je suivrai son évolution d'un oeil critique et j'entends bien contribuer à la concrétiser dans un esprit constructif au cours des quatre prochaines années. Ce ne sera pas toujours facile, mais les choses difficiles sont parfois les plus attrayantes. Je soutiendrai cette coalition sans relâche pendant quatre ans. (*Applaudissements sur les bancs du VLD, du PS, du PRL-FDF, du SP et d'Agalev-Écolo*)

**M. Jean-Paul Moerman (PRL-FDF) :** Le ton, assurément, a changé. Comme l'a dit le premier ministre, la Flandre est un espace de tolérance. Nous nous réjouissons de la volonté affirmée de faire de la Belgique un modèle, de restaurer son statut de partenaire respecté dans le concert international et de veiller à l'affirmation des valeurs de la démocratie.

Nous nous réjouissons également de la préparation de la présidence belge de l'Union en 2001, de la restauration de l'image de notre pays dans le cadre de nos relations économiques et via une politique de défense intégrée.

Enfin, nous nous réjouissons de votre volonté de renforcer les efforts en matière de Coopération au développement.

Les objectifs sont à la hauteur des nécessités. Vu le lourd héritage de la coalition sortante, notre assemblée ne peut que soutenir le nouveau gouvernement.

L'image internationale de la Belgique ne pourra être restaurée que si les administrations sont améliorées.

Le respect des droits de l'homme doit constituer la pierre angulaire de notre politique extérieure. Agir autrement serait sacrifier nos valeurs sur l'autel d'une conception marchande à courte vue. Cependant, nous ne devons pas nous condamner à n'entretenir de relations diplomatiques qu'avec un club des plus restreints : à regret, le critère du respect des droits de l'homme ne doit être appliqué que de manière conditionnée et graduelle.

Les relations économiques extérieures sont, à l'évidence, également d'une importance vitale pour notre pays. Dans le contexte actuel, la restauration de la confiance dans les produits belges s'avère indispensable. Nous ne pouvons donc qu'approuver sans réserve l'initiative gouvernementale de mettre sur pied une campagne de promotion, en adaptant et en renforçant les moyens d'action au service des milieux économiques face à la concurrence étrangère,

sans oublier le renforcement des instruments de financement.

En ce qui concerne la Défense nationale, la tâche sera ardue. Le plan Delcroix laisse ce département au milieu d'épineux problèmes. Chacun est conscient de la nécessité de s'inscrire dans un avenir de "défense intégrée", qui doit être européen, sans aucunement rejeter l'axe otaniste.

Je regrette que M. Poncelet n'ait pu être présent pour entendre M. Lefevre pleurer sur le sort de nos militaires en mission à l'étranger.

La création d'un pilier européen de défense, doté d'une capacité autonome de réaction et de gestion, constitue un pôle fondamental de réflexion. Certes, il faut être conscient des faisabilités liées à la réalité des intégrations en cours et aux considérants techniques et financiers que cela implique.

Nos forces armées ont maintenu un niveau d'excellence certaine, malgré les agressions des plans Delcroix et elles bénéficient d'une réputation internationale de compétence. Nos contacts avec nos alliés européens sont des plus positifs, ce qui place nos forces armées dans une situation enviable de recours international. Cependant, le maintien de cet acquis qualitatif nécessite un effort réel.

La déclaration gouvernementale exprime l'ambition de mobiliser l'ensemble des dynamismes contribuant à la mise en oeuvre rapide de structures européennes en matière de défense.

La Belgique a un rôle important à saisir dans les nouveaux défis qui accompagnent l'aube du XXIème siècle.

Doter l'Europe d'une capacité militaire coordonnée, assurant une politique étrangère commune, est un objectif ambitieux et réaliste auquel la Belgique doit contribuer.

L'expérience de participation et de travail dans des cadres internationaux, associée au caractère ouvert et multiculturel de notre pays, ainsi qu'à son histoire européeniste, est un des moteurs qui le rendent tout à fait apte à participer à cette nouvelle construction.

Les forces armées constituent un apport indiscutable à l'image internationale de notre pays.

La nouvelle majorité propose un cadre précis pour notre politique de défense.

À travers les opérations internationales, elle a trouvé des axes novateurs pour restaurer l'image de la Belgique. La valorisation de l'implication de nos forces armées est un choix judicieux.

**M. Jacques Lefevre (PSC) :** Où avez-vous lu les déclarations du gouvernement en matière de défense ? Où est ce texte ? Nous ne l'avons pas vu.

**M. Jean-Paul Moerman (PRL-FDF) :** Laissez-moi poursuivre et vous aurez la réponse à votre question.

La participation à des opérations internationales doit être au service d'une politique étrangère globale fondée sur les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'harmonie et la paix.

Quand ces opérations visent le maintien ou le rétablissement de la paix, elles doivent s'accompagner de volets politiques et diplomatiques de solutions aux crises. En Somalie ou en ex-Yougoslavie, les efforts de la Belgique ne se sont pas concrétisés par une présence aux tables de négociation. Le projet gouvernemental permet de remédier à ces carences.

Quand les Cambodgiens ont souhaité une plus grande participation de la Belgique, le gouvernement sortant n'a pas réagi.

Par ailleurs, il convient d'envisager la création de postes diplomatiques et la présence d'"ambassadeurs de la paix" en association avec les services du Commerce extérieur et de la Coopération au développement pour promouvoir les intérêts économiques belges. Les attachés militaires contribuent aussi à l'image de marque du pays, en même temps qu'ils peuvent assurer un rôle d'informateur utile.

La création d'un Centre d'entraînement aux opérations de maintien ou de rétablissement de la paix constitue une piste de réflexion en vue de valoriser l'expérience acquise, éventuellement au profit d'officiers provenant de pays en crise. Les potentialités de contribution de nos forces armées au rétablissement d'une image positive de notre pays est donc évidente.

Enfin, une présence militaire à l'étranger constitue toujours l'amorce de relations d'autres natures.

La démocratie est inévitablement en état de dérive constante. Le gouvernement fait preuve d'un souci constant de constance et de responsabilité. Les potentialités induites par ses choix sont nombreuses autant que généreuses. La déclaration gouvernementale témoigne d'une hauteur de vue qui convainc. Voilà pourquoi le groupe PRL-FDF votera la confiance. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF*)

**M. Dirk Van der Maelen (SP) :** La politique extérieure d'un état de droit moderne doit pouvoir réagir à l'évolution rapide de la situation dans le monde et à la mondialisation croissante des développements sociaux. Selon l'accord de gouvernement, l'équipe au pouvoir doit veiller à la compatibilité entre le libre-échange et le respect des droits de l'homme, des droits sociaux et de l'environnement. Au sein de l'Organisation mondiale du commerce, il a également été convenu d'accorder une attention particulière aux droits sociaux dans le cadre du prochain *Millennium Round*.

Nous défendrons les propositions relatives à une production respectueuse des droits sociaux et pénalisant le recours extra-territorial aux enfants dans le cadre du processus du travail.

Quels engagements contracterons-nous à l'égard des Balkans ? De quels budgets disposerons-nous ? Un débat consacré à la crise du Kosovo et aux leçons qui peuvent en être tirées en ce qui concerne la défense, l'OTAN et les Nations Unies sera-t-il organisé à l'automne ?

**M. Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères (*en néerlandais*) : A l'automne, je présenterai au Parlement une note de politique générale, dans laquelle les Balkans seront évidemment évoqués.

**M. Dirk Van der Maelen (SP) :** Je lance un appel au gouvernement pour que notre pays puisse continuer à jouer un rôle de pionnier dans la lutte contre la course aux armements. Nous avons prouvé que nous étions capables d'assumer un tel rôle dans le dossier des mines antipersonnel. Pourquoi ne pourrions-nous pas en faire autant pour le trafic d'armes ?

M. Eyskens a évoqué tout à l'heure la possibilité d'envoyer des troupes belges en Afrique centrale, dans le cadre d'opérations des Nations Unies. Or, l'accord de gouvernement est clair à ce sujet. Il n'est pas question d'envoyer des troupes dans des pays avec lesquels nous avons entretenu des liens coloniaux. Cette position s'inspire des conclusions de la commission Rwanda du Sénat.

**M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) :** Au cours des dernières années, nous avons de plus en plus souvent participé à des opérations de l'OTAN. Que suggérez-vous dès lors ?

**M. Dirk Van der Maelen (SP) :** Cette question sera certainement abordée lors du débat que nous aurons en automne.

Le gouvernement veut associer activement le Parlement à toutes les étapes importantes du processus d'intégration européenne. Nous espérons ne jamais devoir lui rappeler cet engagement. (*Applaudissements*)

**M. Ferdy Willems (VU-ID) :** Je voudrais d'abord exprimer mon avis sur la manière dont les débats se tiennent dans cette assemblée. Toutes ces injures, ces cris et ces rires nuisent à l'image de marque du Parlement et donc à l'intérêt général. Le Vlaams Blok, en particulier, se distingue par une opposition destructrice. Personnellement, je ne tomberai pas dans ce travers. En tant que nationaliste flamand, j'entends faire preuve d'ouverture d'esprit en écoutant les autres et en m'intéressant aux autres cultures. D'aucuns me traiteront de rêveur naïf si je persiste à rêver de tolérance, de paix et de coopération, et à militer pour ces valeurs. Et en ma qualité d'historien, je sais que toute autre approche engendre la haine et la guerre.

De nombreux points de cet accord de gouvernement vont dans le bon sens : droits de l'homme, lutte contre la course aux armements et le trafic d'armes, 0,7 % pour la Coopération au développement. En ce qui concerne tous ces points, la VU, qui est dans l'opposition au niveau fédéral,

prêtera son concours enthousiaste à la mise en oeuvre d'une telle politique, du moins si la majorité tient les belles promesses qu'elle nous fait aujourd'hui. (*Interruptions de M. Van den Eynde*) Monsieur Van den Eynde je ne me laisserai pas distraire par vos éruccations. Je tenais à livrer, en tant que nationaliste flamand, un message de tolérance et non de haine !

(*Applaudissements sur les bancs de la majorité et sur ceux du CVP et du PSC*)

J'ose espérer que la politique étrangère de ce nouveau gouvernement s'engagera dans une bonne voie grâce au ministre Michel qui affiche un respect louable à mes yeux pour la langue néerlandaise et au secrétaire d'État Boutmans, dont les positions me paraissent en substance défendables.

Je voudrais adresser quelques conseils critiques aux responsables politiques. Je demande au ministre de la Défense de ne pas prêter l'oreille à ceux qui plaident pour l'augmentation du budget de la Défense nationale et je demande aussi qu'on accorde une attention accrue à l'approche non militaire des conflits.

Je voudrais demander au ministre Michel si l'on envisage de prendre des initiatives au bénéfice du Kurdistan. Qu'en est-il des autres minorités et peuples oubliés au sein de l'Europe unifiée ?

Le gouvernement compte-t-il oeuvrer pour une Europe sans dénucléariser et contribuer à ce que l'OTAN s'engage à ne jamais utiliser les armes nucléaires en premier. Un petit pays comme la Belgique peut constituer un excellent exemple pour le reste du monde.

**M. Jef Valkeniers (VLD) :** Je limiterai mon intervention au secteur de la coopération au développement. J'espère que le secrétaire d'État Boutmans ne commettra pas les mêmes erreurs que son prédécesseur. Reginald Moreels avait certes pris un bon départ. Il nous avait fait de belles promesses. Mais l'objectif des 0,7 % n'a pas été atteint, loin de là ! La composition du cabinet de M. Moreels fut un véritable fiasco, de sorte que le personnel de l'AGCD en a finalement été traumatisé. Chaque fois qu'une décision devait être prise, de prétendus experts extérieurs étaient sollicités. Des cadres ont été recrutés par l'entremise de bureaux externes, mais la plupart d'entre eux provenaient comme par hasard d'une organisation bien connue de M. Moreels.

Je voudrais lancer un appel pour que l'on n'ignore plus l'administration. Son apport peut en effet être très précieux. Il faut se garder également de démotiver les fonctionnaires et de les laisser trop longtemps dans l'incertitude. Nous attendons d'un ministre qu'il décide seul au lieu de confier à des experts externes le soin de prendre toutes les décisions.

**M. Dirk Pieters (CVP) :** Votre recommandation vaut-elle seulement pour la coopération au développement ou s'adresse-t-elle à l'ensemble du gouvernement ?

**M. Jef Valkeniers (VLD) :** Je parle de la coopération au développement. Je n'ai rien contre les études, mais je pense qu'il ne faut pas s'en servir constamment pour se soustraire à ses responsabilités.

Le secrétaire d'État précédent se croyait investi d'une mission planétaire, tel un nouveau Christ. Son successeur doit se rendre compte que notre mission et nos moyens sont limités. (*Applaudissements*)

**M. Denis D'Hondt (PRL-FDF) :** La déclaration gouvernementale énonce une série d'axes forts en matière de politique extérieure et de politique européenne.

On ne saurait trop insister sur l'importance structurelle de la politique européenne. C'est pourquoi les intentions du gouvernement nous semblent adéquates quant à son engagement de restaurer l'image de notre pays.

La présidence belge devrait marquer la profondeur de l'engagement européen de la Belgique avec la construction d'une Europe fédérale comme horizon.

Je tiens à souligner ma conviction que, dans un processus de construction et d'intégration, un petit pays comme le nôtre doit lutter contre la tentation de certains de nos partenaires européens de se constituer en directoire. Nous aurions tout à y perdre. À ce point de vue, l'Europe et la Belgique ont besoin d'une Commission forte.

Par ailleurs, une structure d'association telle que le Benelux apporte des bénéfices qu'on ne pourrait sous-estimer dans la constitution et le maintien des équilibres entre pays européens.

Le problème récurrent du retard belge dans la transposition des directives doit disparaître ; nos professions de foi européennes doivent être suivies d'effets.

Une meilleure coordination entre le fédéral et les entités fédérées y contribuera ; cette coordination doit s'effectuer non seulement dans le respect des autonomies respectives, mais encore dans le souci de l'intérêt commun.

La fidélité à nos alliances et la dimension multilatérale de notre diplomatie doivent constituer un axe de base de notre politique extérieure.

Au-delà de la dimension multilatérale, le gouvernement envisage le développement de nos relations bilatérales et sera attentif à doter notre politique extérieure de moyens suffisants et adéquats. Je m'en réjouis.

En ce qui concerne la Coopération internationale, la solidarité avec les pays pauvres et avec leurs populations est beaucoup plus qu'une obligation morale. Dans cet esprit, la coopération se conçoit comme un cadre contractuel avec les acteurs des pays en développement fondé sur le respect mutuel des valeurs culturelles, des valeurs de soli-

darité dépourvues d'esprit de contrepartie et dans le respect strict des droits de l'homme.

Nous approuvons donc la volonté du gouvernement d'engager davantage de moyens dans la politique de coopération, en couplant leur argumentation avec l'amélioration de la qualité de l'aide ainsi qu'avec une plus grande efficacité des dépenses.

Cette augmentation des moyens doit s'accompagner d'une amélioration de la pertinence des dépenses relatives au développement, parce qu'il est difficilement admissible que certaines ONG idéologiquement orientées utilisent l'argent public de manière inadéquate dans la mise en oeuvre de leurs projets dans les pays en développement.

Notre pays mérite mieux que l'image qu'il a aujourd'hui. La déclaration gouvernementale augure d'une volonté de rénovation et d'un dynamisme qui emportent notre adhésion. Le groupe PRL-FDF votera donc la confiance au nouveau gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des libéraux*)

**M. Stef Joris (VLD)** : D'aucuns estiment que l'accord de gouvernement ne comporte aucun volet "défense nationale". Néanmoins, il contient une série d'engagements concrets, notamment dans le domaine de la participation aux opérations onusiennes. Je reconnais certes que nos forces armées ne sont mentionnées nulle part en tant que telles. L'armée belge est de plus en plus une entreprise moribonde. Il y a le problème du vieillissement du corps et celui du matériel. Les structures de notre armée datent de la guerre froide. Sans oublier le problème du statut des militaires et en particulier de celui des militaires de carrière. Il est de notre responsabilité politique de veiller à ce que nos soldats, que nous envoyons de plus en plus souvent à l'étranger, soient préparés, équipés et motivés. Il faudra aussi que nous accordions aux militaires davantage de droits civils et que nous faisons en sorte qu'ils puissent eux aussi bénéficier de l'État social actif. Les missions de notre force armée devront être redéfinies, l'accent devant être mis de plus en plus sur la prévention des conflits.

Aux Pays-Bas, l'armée vient d'être restructurée. Les troupes néerlandaises sont plus opérationnelles que les nôtres alors que les Hollandais ont investi moins de moyens que nous. Tel est le grand défi que nous devons relever. Nous pourrions y parvenir en déchargeant l'armée de tâches non militaires et en instaurant une certaine spécialisation de nos troupes. N'oublions pas non plus que l'armée est un gros employeur. Nous devons également faire de notre mieux pour assurer le bien-être de ces gens qui sont des citoyens avant d'être des soldats. (*Applaudissements sur les bancs du VLD, du PS, du PRL-FDF, du SP et d'Agalev-Écolo*)

**Mme Claudine Drion (Écolo-Agalev)** : Je me réjouis de ton volontarisme de la déclaration gouvernementale en matière de politique étrangère, d'autant plus que le Parle-

ment doit y être associé. Nous exercerons une confiance critique et ferons des propositions pour progresser encore.

La note gouvernementale met en exergue la défense des droits humains, dont les droits économiques et sociaux font partie intégrante. En ce domaine, la Belgique s'engage à jouer un rôle actif dans le cadre du Millenium Round. Et l'OMC a bien besoin que ne soient pas levés les derniers obstacles à la liberté d'action des capitaux. On voit réapparaître là les risques compris dans l'AMI. L'OMC doit autoriser les exceptions justifiées par la poursuite d'une politique de développement écologiquement et socialement durable.

Dans la même perspective, des mesures fiscales doivent être prises au niveau européen. Dans le cadre de sa présidence européenne, la Belgique pourrait prendre une initiative pour l'instauration d'un impôt sur les flux de capitaux, qui correspondent en grande partie à des mouvements spéculatifs. Cet impôt permettrait de créer un fonds international de développement équivalent à la dette des pays du Tiers-Monde.

Le respect des droits de l'homme étant essentiel, la Belgique doit appliquer elle-même ce qu'elle demande à ses partenaires, en particulier quant au sort réservé aux réfugiés forcés de quitter le territoire. Le ministre de la Justice et le ministre des Transports ont déjà réagi dans un sens positif. Écolo-Agalev veillera au respect par la Belgique de ses obligations en matière de droits de ces réfugiés.

En matière de Coopération au développement, la déclaration gouvernementale offre de bonnes orientations pour revaloriser la Belgique sur la scène internationale indépendamment des impératifs commerciaux et économiques, au niveau de la solidarité concrète, de la "tendresse des peuples".

La déclaration gouvernementale mentionne le "Gender issue" comme orientation de notre coopération internationale. Et c'est vrai, le rôle des femmes est essentiel dans le développement. Il faut que le gouvernement prenne en compte la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 contre la pauvreté et les violences, dont les ONG belges assurent la coordination pour l'Europe.

Quant au budget de la Coopération, la volonté d'inverser la tendance de ces huit dernières années et d'arriver à 0,7 % du PNB devra trouver une traduction concrète dans le prochain budget.

Les ONG qui resteront un partenaire privilégié des autorités attendent des actes concrets. Elles doivent bénéficier d'un appui sur une base pluriannuelle pour disposer de l'autonomie nécessaire afin de développer leurs initiatives. Dans cet esprit, nous suggérons au gouvernement de prendre en compte la volonté des migrants de participer activement à créer des liens entre la Belgique et leurs pays d'origine.

Dans le cadre des relations bilatérales, s'il est utile de déterminer des priorités, il est toutefois important de laisser une autonomie aux ONG dans le cadre du cofinancement.

Sans cela, on enlèvera à d'importants acteurs sociaux du Sud, partenaires de longue date des ONG, les moyens d'insuffler un réel développement dans leur pays pour la seule raison que celui-ci n'est pas repris dans les priorités. La logique de notre développement économique ne doit pas primer sur notre volonté de solidarité. (*Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev*)

Le **président** : Merci, madame, pour ce "maiden speech" qui, s'agissant d'une femme et compte tenu des acceptions diverses que peuvent prendre les termes "maiden speech" dans la langue anglaise, révèle ici une signification particulièrement agréable. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

Mme **Fientje Moerman** (VLD) : Faire de la Belgique un modèle est certainement un projet ambitieux. Cette volonté devra également se manifester dans le cadre de notre politique européenne. Le citoyen doit être plus étroitement associé à cette politique. L'Europe est en effet plus présente qu'on ne le croit parfois. La crise de la dioxine l'a démontré. La dimension européenne de notre politique a été longtemps négligée. C'est ainsi qu'en 1998 pratiquement un cinquième des procédures d'infraction concernaient la Belgique. C'est dès lors à juste titre que le nouveau gouvernement a fait de la transposition en temps opportun des directives européennes une de ses priorités.

La déclaration du gouvernement précise qu'un débat sera organisé au Parlement avant chaque grand sommet européen. Voilà qui devrait nous changer de la législature précédente, lorsque le comité d'avis chargé des questions européennes fonctionnait au ralenti.

L'ouverture et la transparence ne se résument cependant pas à cela. Les réglementations doivent également être simplifiées au niveau européen. Il n'est pas admissible dans une démocratie que les lois soient élaborées par des diplomates et des fonctionnaires, sans l'intervention d'un parlement national ou du parlement européen. Des règles imposées à nos citoyens ne font l'objet d'aucun contrôle démocratique.

Une concertation ouverte et permanente doit être mise en place. A l'échelle européenne, les ministres nationaux font, en effet, office de législateur dans le cadre de la définition d'une réglementation à un niveau hiérarchiquement supérieur au niveau national.

Avant chaque conseil spécialisé, une concertation entre le gouvernement et le Parlement doit être organisée au sein des commissions spécialisées. Chaque conseil européen doit être précédé d'un débat politique en séance plénière.

Par ailleurs, il me paraît aller de soi qu'avant sa désignation en qualité de commissaire, le candidat belge vienne – d'ici là, espérons-le, dans les deux langues nationales – exposer, devant le Comité d'avis chargé des Questions euro-

péennes, son point de vue sur la nouvelle organisation de la Commission et de ses travaux, ainsi que de la politique qu'il entend mener.

A juste titre, la déclaration gouvernementale attire l'attention sur une série d'enjeux essentiels de la politique européenne, dont la conférence intergouvernementale et l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale.

Le gouvernement est favorable à la poursuite du processus d'approfondissement dans le sens de la constitution d'une Europe fédérale. En d'autres termes, certaines compétences doivent être transférées irrévocablement à un autre niveau, également régi par le principe de la décision à la majorité. La généralisation de ce principe de la majorité, liée au pouvoir de codécision du Parlement européen, figure d'ailleurs au nombre des points de vue que la Belgique entend défendre lors de la prochaine conférence intergouvernementale. Une révision de la pondération des voix pourrait à l'avenir affaiblir le poids de la Belgique. Nos représentants auront pour mission délicate de concilier cet aspect avec la défense légitime des intérêts de notre pays.

L'on peut associer plus étroitement le citoyen à l'Europe en prévoyant une concertation permanente avec le Parlement pendant toute la durée de la conférence intergouvernementale.

les négociations relatives à l'élargissement de l'Union doivent également se dérouler dans un esprit d'ouverture aussi large que possible. C'est la seule façon de mettre fin au scepticisme des Belges à l'égard de l'Europe centrale et de l'est.

Nous attendons assurément du gouvernement qu'il amorce le dialogue avec le Parlement à propos du sommet européen d'octobre prochain. Ce sommet sera consacré à l'immigration, à la politique d'asile et à la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Nous serons attentifs à ce que le gouvernement concrétise ses projets européens. (*Applaudissements*)

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Je tiens premièrement à remercier les collègues qui ont participé au débat. Je regrette que M. Eyskens ne soit plus ici car j'aurais voulu réagir à certaines de ses interprétations de l'accord de gouvernement. Cet accord ne dit rien au sujet de l'impôt sur la fortune et fait uniquement état d'une harmonisation européenne des revenus du capital. Nous estimons qu'une telle harmonisation est nécessaire. D'autres dossiers doivent encore être discutés au niveau européen, notamment le dossier relatif à la crise de la dioxine. Des décisions importantes, qui revêtent un intérêt vital pour le secteur en question, seront prises sous peu. Dans cette optique, il est préférable de ne pas générer l'ambiguïté. (*Poursuivant en français*)

On a parlé des opérations de *peace-making* et de *peace-keeping* : les recommandations du rapport "Rwanda" en la matière seront mises en pratique. Ces opérations doivent donc autant que faire se peut être évitées dans les pays avec lesquels nous avons noué des liens, dans le passé. *(Reprenant en néerlandais)*

C'est le point central des recommandations de la commission Rwanda. Il y avait un manque de clarté à propos de notre mission sur place, dans le cadre d'une opération de maintien ou de rétablissement de la paix ou en tant qu'ancien mandataire. Il faut un commandement efficace. Il faut également tenir compte des résultats des investigations menées par la commission des Nations Unies.

L'accord de gouvernement précise que les recommandations de la commission Rwanda seront scrupuleusement suivies. C'est très important. *(Poursuivant en français)*

Certains ont prétendu n'avoir rien trouvé concernant la Défense nationale. Dans notre déclaration, je vous rappelle qu'il est prévu d'exécuter les recommandations contenues dans le rapport Rwanda. *(Reprenant en néerlandais)*

Nous devons de toute évidence consacrer un débat sérieux au rôle de la défense. A un moment, le gouvernement devra également adopter un point de vue. Depuis 1989, le monde a été le théâtre de nombreux événements. Une discussion est en cours au sein de l'OTAN à propos du rôle que devra jouer cette organisation et donc indirectement de celui qui incombera à l'armée belge. Les oppositions est-ouest ont disparu et, entre-temps, on s'est mis davantage à raisonner en termes de maîtrise des conflits. Nous devons d'abord définir le rôle de l'armée. Ensuite, nous pourrions discuter des moyens. *(Poursuivant en français)*

Sur ce plan, on peut adopter une démarche semblable à celle qui est suivie aux Pays-Bas depuis un an et demi : une discussion en profondeur y est tenue sur le rôle de l'armée au cours du XXI<sup>ème</sup> siècle. *(Reprenant en néerlandais)*

C'est une discussion que nous devons également mener.

Le respect des droits de l'homme constitue le fondement de notre politique extérieure.

En matière de relations étrangères économiques, nous serons confrontés à la tâche considérable de reconquérir une série de marchés extérieurs. Essentiellement axée sur l'exportation, notre économie a été durement frappée par la crise de la dioxine.

Nous devons intervenir sans délai dès l'adoption d'une série de mesures par la Commission européenne.

Je ne m'attarderai pas sur le thème de la coopération au développement. C'est avec intérêt que j'ai écouté M. Valkeniers nous exposer son expérience en la matière. *(Poursuivant en français)*

Le ministre des Affaires étrangères a annoncé qu'il communiquerait au Parlement une note relative à sa politique. Il est, en effet, intéressant que nous ayons une discussion plus large sur nos relations avec l'Europe et le reste du monde, ainsi qu'au sujet de la préparation de la présidence belge de l'Union européenne. *(Reprenant en néerlandais)*

À l'instar de tous les membres du gouvernement associés à la politique étrangère, j'ai l'intention effectivement d'établir une nouvelle relation avec le Parlement. Notre tradition constitutionnelle veut que les affaires étrangères soient en premier lieu l'affaire du gouvernement et que celui-ci ne doive se justifier qu'ensuite devant le Parlement. Nous devons faire en sorte que cette tradition puisse évoluer. La meilleure manière de procéder est d'associer directement les commissions des Affaires étrangères à la définition de la politique étrangère. Je souhaiterais que la Chambre et le Sénat réfléchissent à la mise en place, au Parlement, d'un organe qui serait directement en contact avec le pouvoir exécutif et qui contribuerait à définir la politique à mettre en oeuvre.

D'autres pays connaissent également ce système.

Il est donc essentiel que le gouvernement invite le Parlement à donner de la consistance à ces objectifs ambitieux et à participer à leur mise en oeuvre. *(Applaudissements)*

## ORDRE DES TRAVAUX

**M. Stefaan De Clerck (CVP)** : Y aura-t-il demain des répliques après chaque volet du débat ou seulement à la fin ?

Le **président** : Nous verrons comment les choses évolueront demain.

- *La séance est levée à 22 h 40.*

- *Prochaine séance plénière demain vendredi 16 juillet 1999 à 10 et à 14 h.*

## EXCUSES

Raisons de santé : M. Jaak Van den Broeck

À l'étranger : Mme Alexandra Colen

Empêchée : Mme Annemie Van de Casteele